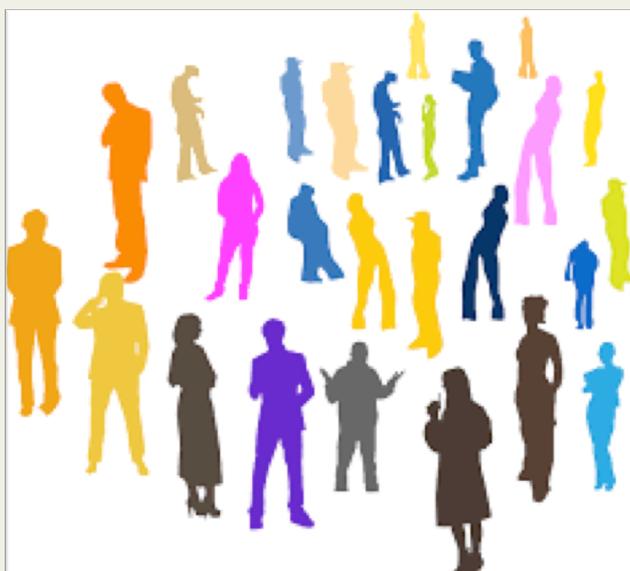


# DEMARCHE D'EVALUATION REGIONALE DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE



Novembre 2015

## Remerciements

### Paroles d'adhérents

***« Le GEM, il n'impose pas, c'est une démarche de chacun, il faut du temps,  
le GEM est là, il vous accueille »***

***« Le GEM n'est pas un lieu de soins mais un lieu où on prend soin les uns des autres »***

***« Casser la solitude, rencontrer des gens, faire des choses  
que je ne connais pas pour essayer »***

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité et leur implication dans les échanges collectifs et individuels.

Par leurs paroles, elles témoignent de leur expérience et de leur vision du GEM.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	p. 1
1. CONTEXTE .....	p. 2
1.1. CONTEXTE NATIONAL .....	p. 2
1.2. CONTEXTE REGIONAL .....	p. 4
2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE .....	p. 6
3. METHODOLOGIE .....	p. 7
3.1. ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE AUPRES DES 25 GEM DE LA REGION .....	p. 7
3.1.1. Questionnaire .....	p. 7
3.1.2. Tableau complémentaire .....	p. 7
3.2. RECUEIL DE DONNEES AUPRES D'UN PANEL DE 8 GEM DE LA REGION .....	p. 8
3.2.1. Rencontres collectives avec des adhérents et le(s) animateur(s) de GEM .....	p. 8
3.2.2. Entretiens avec des adhérents volontaires .....	p. 9
3.2.3. Entretiens avec des tiers volontaires : famille, aidant, proche .....	p. 10
3.2.4. Entretiens avec des animateurs .....	p. 11
3.2.5. Entretiens avec des parrains .....	p. 11
3.2.6. Récapitulatif du recueil de données auprès du panel de 8 GEM .....	p. 12
3.3. CALENDRIER DE LA DEMARCHE .....	p. 12
4. ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES .....	p. 13
4.1. ETAT DES LIEUX DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIVITE DES 25 GEM .....	p. 13
4.1.1. Offre de GEM existante au niveau régional .....	p. 13
4.1.2. Nombre d'usagers .....	p. 14
4.1.3. Fonctionnement associatif .....	p. 15
4.1.4. Profil des adhérents .....	p. 17
4.1.5. Modalités d'accueil des nouveaux adhérents .....	p. 22
4.1.6. Fréquentation des GEM .....	p. 23
4.1.7. Modalités d'ouverture des GEM .....	p. 25
4.1.8. Outils existants .....	p. 28
4.1.9. Fonction de l'animateur .....	p. 29
4.1.10. Fonction du parrain .....	p. 31
4.1.11. Moyens financiers et matériels .....	p. 33

4.2. INSCRIPTION DU GEM SUR SON TERRITOIRE .....	p. 34
4.2.1. Maillage territorial .....	p. 34
4.2.2. Modalités de connaissance du GEM .....	p. 34
4.2.3. Ouverture du GEM .....	p. 35
4.2.4. Accessibilité au GEM .....	p. 35
4.3. OUVERTURE DU GEM SUR SON ENVIRONNEMENT ET LES PARTENAIRES .....	p. 36
4.3.1. Accès aux ressources du territoire .....	p. 36
4.3.2. Partenariats .....	p. 38
4.4. ROLE / FONCTION DU GEM .....	p. 41
4.4.1. Spécificité du GEM .....	p. 41
4.4.2. Participation, co-construction, prise de responsabilités .....	p. 44
4.4.3. Soutien des adhérents .....	p. 48
4.5. EFFETS PRODUITS PAR LE GEM SUR LE PARCOURS DE VIE DES ADHERENTS .....	p. 50
4.5.1. Lutte contre l'isolement et création de liens sociaux .....	p. 50
4.5.2. Changements perçus .....	p. 53
4.6. LES DIFFICULTES RENCONTREES .....	p. 56
4.6.1. Difficultés dans la vie collective au sein du GEM .....	p. 56
4.6.2. Difficultés dans la mobilisation des adhérents .....	p. 57
4.6.3. Difficultés dans le fonctionnement du GEM .....	p. 57
4.6.4. Difficultés dans la gestion des moyens financiers du GEM .....	p. 58
4.6.5. Difficultés dans l'ouverture du GEM sur son environnement .....	p. 59
5. SOUHAITS ET PISTES D'AMELIORATION IDENTIFIEES PAR LES GEM .....	p. 60
5.1. UTILITE SOCIALE DU GEM .....	p. 60
5.1.1. Principe de pair émulation .....	p. 60
5.1.2. Valorisation des rôles sociaux .....	p. 60
5.1.3. Prise en compte de la fragilité des adhérents .....	p. 60
5.2. OUVERTURE DU GEM SUR LE TERRITOIRE .....	p. 61
5.2.1. Accessibilité .....	p. 61
5.3. PARTENARIATS .....	p. 61
5.4. FONCTIONNEMENT DU GEM .....	p. 61
5.4.1. Rôle, statut et soutien des animateurs .....	p. 61
5.4.2. Outils de lisibilité de l'activité .....	p. 62
5.4.3. Fonction du parrain .....	p. 62
5.4.4. Pérennisation des moyens financiers .....	p. 62
5.4.5. Effet de seuil du GEM .....	p. 62
5.4.6. Rencontres inter GEM: animateurs, parrains, adhérents .....	p. 62
ANNEXE .....	p. 63

## INTRODUCTION

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a souhaité engager une évaluation régionale des groupes d'entraide mutuelle en 2015.

Le CREAI Pays de la Loire a été missionné en appui de cette étude qui s'est déroulée entre avril et novembre 2015.

S'agissant du handicap psychique, les conclusions de la démarche contribueront à l'évaluation « Qualité de vie des personnes vivant avec un trouble ou un handicap psychique », en référence au projet régional de santé 2012-2016.

L'ARS a informé l'ensemble des GEM de la région du lancement de cette démarche en Avril 2015.

# 1. CONTEXTE

## 1.1. CONTEXTE NATIONAL

### *Arrêté du 13 juillet 2011 fixant le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle*

Reconnus par la loi handicap du 11 février 2005, les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société organisés sous forme associative. Les GEM ne constituent pas des structures médico-sociales et peuvent se définir comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide. Ces groupes peuvent concerner tout type de handicap. Les personnes susceptibles de fréquenter un GEM sont des adultes que des troubles de santé mettent en situation de fragilité ; l'entraide mutuelle entre personnes ayant vécu ou vivant une expérience de santé similaire est visée. L'objectif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et l'entraide entre les adhérents.

Depuis 2011, conformément à l'article 78 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2011, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) assure la gestion, le financement et le déploiement du dispositif.<sup>1</sup>

Les GEM reposent sur la philosophie de la « pair-aidance » : en regroupant des personnes ayant des difficultés communes, ils valorisent le soutien mutuel et facilitent le lien social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du GEM. Sa gestion est assurée par les personnes qui le fréquentent, aussi bien au niveau administratif et financier qu'au niveau de son organisation et de son fonctionnement. Soutenu par un parrain qui a notamment pour mission de l'épauler en cas de difficultés, le GEM peut également être aidé par une association gestionnaire. Les animateurs du GEM, professionnels salariés ou bénévoles, viennent en appui à ses membres dans sa gestion quotidienne.

La CNSA délègue les crédits GEM aux agences régionales de santé (ARS). Chaque ARS assure le pilotage du dispositif et l'allocation des crédits aux GEM sous la forme d'une subvention versée à chaque association constitutive d'un GEM ou à l'association gestionnaire.

<sup>1</sup> Les mémos de la CNSA, N°28, juin 2015

Un conventionnement et un financement public sont ainsi possibles pour les GEM qui reçoivent des personnes présentant des troubles psychiques, un traumatisme crânien ou toute autre lésion cérébrale acquise. Ce financement est conditionné par le respect du cahier des charges annexé à l'arrêté ministériel du 13 juillet 2011, qui fixe les principes d'organisation et de fonctionnement des GEM, ainsi que leurs modalités de conventionnement et de financement.

Le cahier des charges a instauré un comité national de suivi constitué de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la CNSA, des représentants des autres administrations centrales concernées (Direction générale de l'organisation des soins, Direction générale de la santé) ainsi que des représentants des ARS et des associations représentatives des personnes concernées par les GEM. Ce comité se réunit une fois par an ; il examine le bilan annuel des GEM, veille à leur bon fonctionnement et contribue à leur évaluation.

L'instruction du 26 juillet 2011 prévoit la remontée des données d'activité des GEM à la CNSA qui est chargée d'un suivi annuel de la mise en œuvre de ces dispositifs et des financements accordés.

Le bilan d'activité 2013 de la CNSA<sup>2</sup> recense 373 GEM dont 90 % accueillent des personnes présentant des troubles psychiques et 10 % des personnes cérébrolésées. 90 % du financement des GEM sont assurés par les ARS pour un montant de 27 millions d'euros en 2013. On relève en moyenne 1,5 ETP salarié par GEM ; plus de 4 GEM sur 5 ont deux animateurs salariés ou plus. Les GEM sont ouverts en moyenne 34 heures par semaine. 89 % des GEM sont constitués en association.

Le Comité interministériel du handicap a confirmé en 2013 l'importance des GEM en inscrivant dans ses mesures deux chantiers :

- La réunion d'un groupe de travail rassemblant les différents acteurs institutionnels et associatifs, qui aura notamment pour objectif de clarifier le rôle des différents intervenants auprès des GEM (parrain, gestionnaire, association d'usagers...). Mis en place en 2014, il devrait aboutir à une révision du cahier des charges en 2015.
- L'évaluation des GEM : l'objectif est de disposer d'un regard extérieur sur l'impact des GEM pour leurs usagers et pour leurs partenaires, dans une réflexion générale sur leur inscription dans un territoire donné.

---

<sup>2</sup> Bilan d'activité des Groupes d'entraide Mutuelle, année 2013 – CNSA – Octobre 2014

## 1.2. CONTEXTE REGIONAL

En 2015, 25 GEM sont répartis sur le territoire régional.

Département	Nombre de GEM
Loire-Atlantique	7
Maine-et-Loire	6
Mayenne	4
Sarthe	4
Vendée	4

1 GEM en cours de création dans la Sarthe non comptabilisé dans le tableau

L'ARS Pays de la Loire conventionne avec les associations d'usagers ou avec les associations « parrain » pour une durée de 3 ans. Un avenant à la convention est réalisé chaque année par l'ARS compte tenu de l'annualité des subventions.<sup>3</sup>

Les objectifs inscrits dans les conventions sont les suivants :

### ➤ Objectif général :

- Le groupe d'entraide mutuelle, collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, s'engage à favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre tous les usagers.

### ➤ Objectifs opérationnels :

Pour contribuer à l'objectif général défini ci-dessus, le groupe d'entraide mutuelle s'engage :

- à disposer et à entretenir des locaux adaptés à son objet et bien identifiés, permettant un accueil convivial dans de larges plages horaires ;
- à mettre en place et à animer des activités artistiques, culturelles et de loisirs ;
- à susciter l'entraide et la solidarité tout au long des dites activités, en permettant l'échange de savoir-faire, en valorisant l'expérience et l'autonomie des adhérents ;
- à communiquer auprès du public et d'institutions de proximité, sur l'existence et les possibilités du groupe d'entraide mutuelle ; notamment par des visites et/ou l'organisation d'une ou de journées « portes ouvertes » ;
- établir et consolider des partenariats avec des acteurs institutionnels (collectivités locales et en particulier celle du lieu d'implantation ; MDPH ; structures sociales, de soins et d'accompagnement ; milieu associatif) ainsi qu'avec l'environnement socio économique (logement social, Pôle emploi, CAF, mission locale).

<sup>3</sup> Note sur les GEM – ARS Pays de la Loire – Mai 2013

Ainsi, la convention porte un focus particulier sur les points suivants :

Les partenariats sont à rechercher et formaliser afin de faciliter l'accès des adhérents aux soins voire à un accompagnement, notamment en cas d'urgence, de leur permettre de connaître les dispositions et la conduite à tenir en cas d'incident ou de situation imprévue pouvant mettre en difficulté le fonctionnement du GEM. De plus, il est souhaitable que le groupe d'entraide dispose d'un carnet d'adresses-ressources pour des soins de base, afin de faciliter un accès au « droit commun » pour les adhérents comme pour tous les autres citoyens.

De même, il est souhaitable de favoriser les relations avec les services SAMSAH et SAVS, le milieu associatif local et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. D'autres relations peuvent également être envisagées avec différents organismes, essentiellement dans un souci d'information des adhérents du groupe sur les services auxquels ils peuvent avoir recours (organisme de logement social, caisse d'allocations familiales, agence de Pôle emploi, mission locale, etc.).

## 2. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Les objectifs visés par cette démarche :

- Dresser un état des lieux de l'activité et du fonctionnement des 25 GEM de la région, à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, complémentaires aux rapports d'activité ;
- Avoir une approche des effets produits par les GEM sur les situations de vie et les parcours des adhérents ;
- Analyser l'inscription des GEM sur leur territoire et leur articulation avec l'environnement et les partenaires.

## 3. METHODOLOGIE

### 3.1. ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE AUPRES DES 25 GEM DE LA REGION

#### 3.1.1. Questionnaire

##### ➤ Elaboration et passation

- Elaboration du questionnaire et échanges avec l'ARS mai - juin 2015
- Envoi du questionnaire en ligne le 18 juin 2015 à l'ensemble des GEM pour un retour le 17 juillet 2015
- Relance le 10 juillet et report du délai de retour jusqu'au 31 juillet
- Prise en compte des retours jusque début septembre
- Retour de 25 questionnaires (pas de retour du nouveau GEM Adgesti qui n'est pas encore ouvert)

##### ➤ Contenu

Les items portent sur des indicateurs complémentaires aux rapports d'activités remontés annuellement à l'ARS :

- L'accessibilité au GEM
- L'ouverture du GEM sur l'environnement et les partenariats
- Le processus d'autonomisation des adhérents
- Les effets produits par les GEM sur le parcours des adhérents

L'intérêt de ce questionnaire était de recueillir l'expression et le point de vue conjoints des adhérents et des animateurs du GEM.

##### ➤ Constats

- En majorité des éléments qualitatifs qui seront traités par entrée thématique en dégagant certaines tendances (pas un étude comparée des GEM)

#### 3.1.2. Tableau complémentaire

##### ➤ Modalités de renseignement

- Envoi d'un tableau à renseigner en complément du questionnaire en ligne en juin 2015
- Relance et dates de retour identiques au questionnaire
- Retour de 21 tableaux sur 25
- Des données non disponibles pour un certain nombre d'adhérents : pas de traitement statistique mais des tendances qui peuvent se dégager

### ➤ Contenu

En complément du questionnaire, le tableau a été adressé à chaque GEM pour renseigner des items relatifs à la population fréquentant le GEM :

- Nombre d'adhérents
- Sexe
- Age
- Modalités de logement

## 3.2. RECUEIL DE DONNEES AUPRES D'UN PANEL DE 8 GEM DE LA REGION

Afin de croiser les regards des différents acteurs, 8 GEM ont été retenus selon un choix multicritères (type de population, territoire urbain / rural, date d'ouverture, parrain, fréquentation) pour mener des réunions collectives et des entretiens individuels.

Dép	44	44	44	49	49	53	72	85
Nom des 8 GEM	GEM Le Nouveau Cap	GEM Les Quatre As	GEM ARTA	GEM Le Rendez-vous du Gem	GEM Simon de Cyrène d'Anjou	GEM à la Folie	GEM Tejira	GEM L'Hirondelle
Lieu	Nantes	Saint Nazaire	Rezé	Saumur	Angers	Mayenne	Le Mans	Fontenay le Comte

### 3.2.1. Rencontres collectives avec des adhérents et le(s) animateur(s) de GEM

#### ➤ En amont des rencontres

- Prise de contact avec chaque GEM pour l'organisation de la rencontre et diffusion auprès des adhérents / animateurs
- Envoi préalable d'une note méthodologique précisant les différentes étapes de la démarche
- Réunion collective basée sur le volontariat des adhérents pour y participer
- Organisation des réunions collectives sur des temps appropriés au fonctionnement du GEM

#### ➤ Lors des rencontres

- Rappel des objectifs de la démarche et des différentes phases méthodologiques
- Temps d'échanges collectifs
- Information sur la phase d'entretiens individuels avec des adhérents, des tiers, des animateurs, des parrains et leurs modalités d'organisation
- Le contenu des échanges :
  - ✓ Présentation du GEM : historique, contexte, parrainage, mobilisation des adhérents

- ✓ Modalités de fonctionnement du GEM : ouverture, fréquentation, animation, activités
- ✓ Inscription du GEM dans son environnement : maillage territorial, accès aux ressources de droit commun locales, liens et partenariats de proximité
- ✓ Rôle du GEM : maintien des liens sociaux, inclusion dans la cité, difficultés rencontrées

#### ➤ **Constats**

- Une posture vigilante du CREAL pour animer ces réunions (bienveillance, connaissance du public)
- Une compréhension des enjeux de la mission d'évaluation et une préparation des rencontres par les GEM
- Un accueil convivial de tous les GEM, une visite des locaux
- Une expression directe des adhérents dans l'esprit des GEM
- Une écoute bienveillante entre les participants

### **3.2.2. Entretiens avec des adhérents volontaires**

#### ➤ **En amont des entretiens**

- Proposition des entretiens lors de la rencontre collective sur la base du volontariat.
- Appui sur l'animateur du GEM pour un éventuel relais en termes d'organisation des entretiens (contacts, lieu...)
- Entretiens avec 2 adhérents volontaires par GEM

#### ➤ **Lors des entretiens**

- Rappel des objectifs de la démarche
- Echanges sur les modalités de déroulement des entretiens : aucune obligation de réponse, respect de la confidentialité des échanges
- Contenu de l'entretien :
  - ✓ Eléments de parcours de vie
  - ✓ Modalités de connaissance du GEM, première fréquentation, attentes, représentations, ressenti
  - ✓ Modalités de participation et implication dans le fonctionnement et les activités du GEM
  - ✓ Ressenti sur les effets produits par le GEM : liens sociaux, activités, rythme, soutien...

#### ➤ **Constats**

- La posture vigilante des intervenantes du CREAL pour conduire ces entretiens (bienveillance, connaissance du public, vigilance sur l'objet de la rencontre et contenu des échanges)
- Le rôle facilitateur des animateurs / coordinateurs dans l'organisation des entretiens
- Une préparation et des échanges préalables avec les animateurs / coordinateurs

- Une certaine appréhension des adhérents qui a nécessité de les mettre en confiance, de les rassurer notamment sur ce qui pouvait être retranscrit dans le rapport
- Un intérêt partagé à témoigner
- Pour certains adhérents, un débriefing avec l'animateur / coordinateur a été utile
- Une vigilance sur l'analyse de contenu des entretiens pour respecter la confidentialité des informations personnelles confiées dans le cadre des entretiens : point systématiquement abordé avec les adhérents sur le respect de l'anonymat

### **3.2.3. Entretiens avec des tiers volontaires : famille, aidant, proche**

#### **➤ En amont des entretiens**

- Entretien avec les tiers proposé dans le cadre des réunions collectives sur la base du volontariat des adhérents qui proposent la personne de leur choix
- Appui sur l'animateur du GEM pour un éventuel relais en termes d'organisation des entretiens (contacts, lieu...)
- 1 tiers par adhérent volontaire

#### **➤ Lors des entretiens**

- Echanges sur les modalités de déroulement des entretiens : aucune obligation de réponse, respect de la confidentialité des échanges entre le proche et l'adhérent
- Contenu de l'entretien :
  - ✓ Liens avec l'adhérent, types de soutiens apportés
  - ✓ Connaissance du GEM, de ses activités, de son fonctionnement...
  - ✓ Perception des effets produits par le GEM, dans quels domaines : leviers et freins
  - ✓ Liens possibles entre la situation de vie de l'adhérent et la fréquentation du GEM

#### **➤ Constats**

- La rencontre avec un tiers a été systématiquement proposée, mais peu d'adhérents l'ont souhaitée : choix personnel, isolement et donc pas de proche
- Points de vigilance : rencontre avec 5 tiers, pas de généralisation à en tirer
- La rencontre avec le tiers a nécessité un protocole particulier dans le respect de chacun : partage d'informations, temps d'échange informel avec l'adhérent et le tiers...

### 3.2.4. Entretiens avec des animateurs

#### ➤ En amont des rencontres

- Proposition d'entretiens avec le ou les animateurs du GEM

#### ➤ Lors des rencontres

- Rappel des objectifs de la démarche
- Contenu des entretiens :
  - ✓ Rôle de l'animateur par rapport aux adhérents, aux tiers, aux partenaires, au parrain...
  - ✓ Retour d'expériences sur le fonctionnement du GEM et son environnement
  - ✓ Mesure des effets produits par le GEM : leviers et freins

#### ➤ Constats

- Une grande disponibilité des animateurs et un réel intérêt pour cette démarche

### 3.2.5. Entretiens avec des parrains

#### ➤ En amont des rencontres

- Proposition d'entretiens avec un représentant du parrain

#### ➤ Lors des rencontres

- Rappel des objectifs de la démarche
- Contenu des entretiens :
  - ✓ Rôle du parrain / Positionnement
  - ✓ Lien avec les adhérents, animateurs, partenaires
  - ✓ Retour d'expériences sur le fonctionnement du GEM et son environnement
  - ✓ Mesure des effets produits par le GEM : leviers et freins

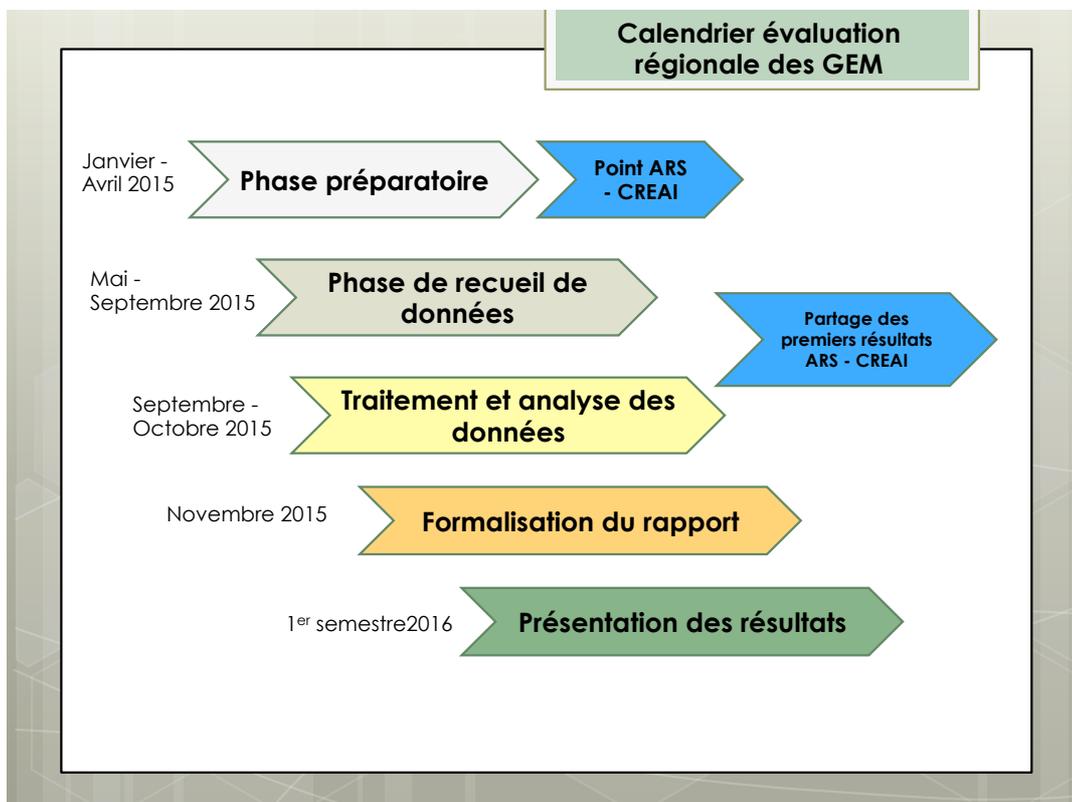
#### ➤ Constats

- Un intérêt pour cette démarche et une disponibilité pour les entretiens

### 3.2.6. Récapitulatif du recueil de données auprès du panel de 8 GEM

Nom des 8 GEM	Lieu	Réunion collective	Entretien animateurs	Entretien parrain	Entretien adhérents + tiers
GEM Le Nouveau Cap	44 Nantes	11 adhérents 1 Coordinatrice	1 coordinatrice	Croix Marine	2 adhérents
GEM les Quatre As	44 Saint Nazaire	8 adhérents 1 coordinatrice	1 coordinatrice	Phare	2 adhérents
GEM Le Remue-Ménages	44 Rezé	8 adhérents 2 animatrices	2 animatrices	ARTA	2 adhérents
GEM Le Rendez-vous du Gem	49 Saumur	8 adhérents 3 animatrices (une sur le départ et sa remplaçante)	3 animatrices (dont 1 nouvelle et 1 sur le départ)	ALPHA	2 adhérents
GEM La Vie	49 Angers	7 adhérents 1 animateur 1 bénévole	1 animateur	Cyrène d'Anjou	2 adhérents
GEM à la Folie	53 Mayenne	5 adhérents 2 animateurs 1 coordinateur parrain	2 animatrices	GEIST 21	2 adhérents 2 tiers
GEM Tejira	72 Le Mans	15 adhérents 1 animatrice	1 animatrice	ADGESTI	2 adhérents 1 tiers
GEM L'Hirondelle	85 Fontenay le Comte	8 adhérents 1 animatrice	1 animatrice	ADAPEI – ARIA	2 adhérents 2 tiers
Total		70 adhérents 12 animateurs coordinateurs 1 bénévole / 1 coordinateur parrain	12	8	16 adhérents 5 tiers

### 3.3. CALENDRIER DE LA DEMARCHE



## 4. ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

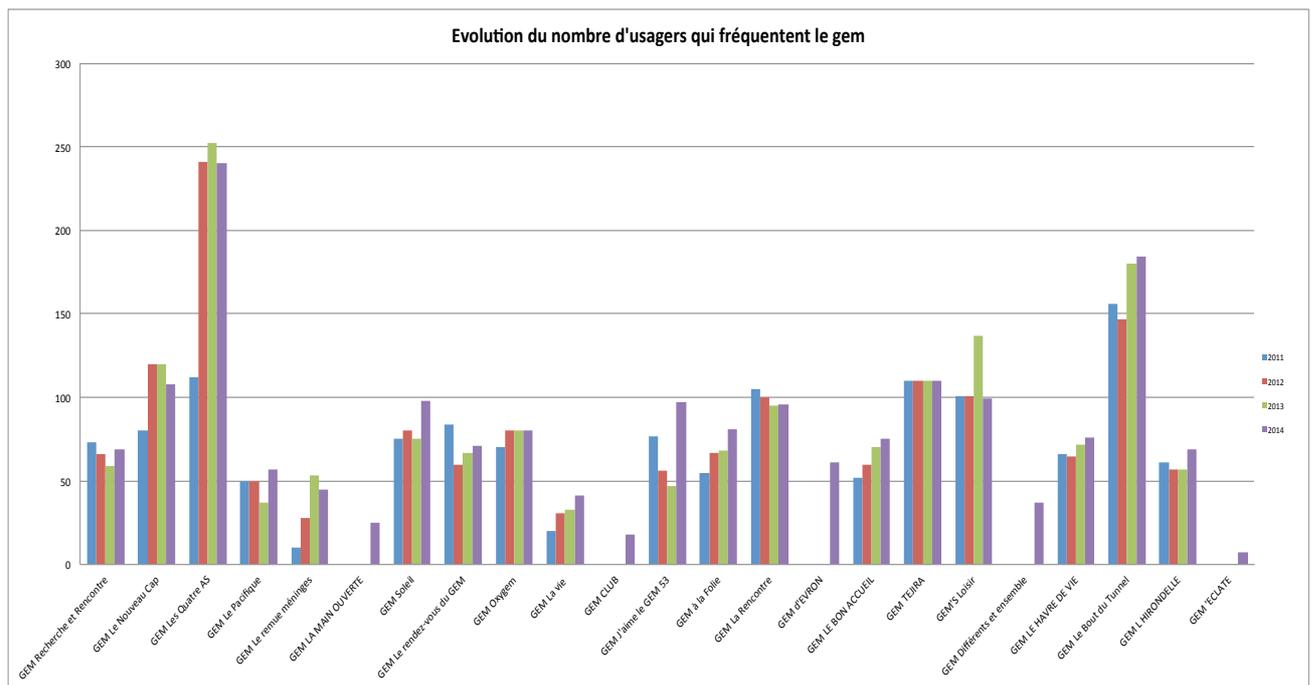
### 4.1. ETAT DES LIEUX DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIVITE DES 25 GEM

#### 4.1.1. Offre de GEM existante au niveau régional

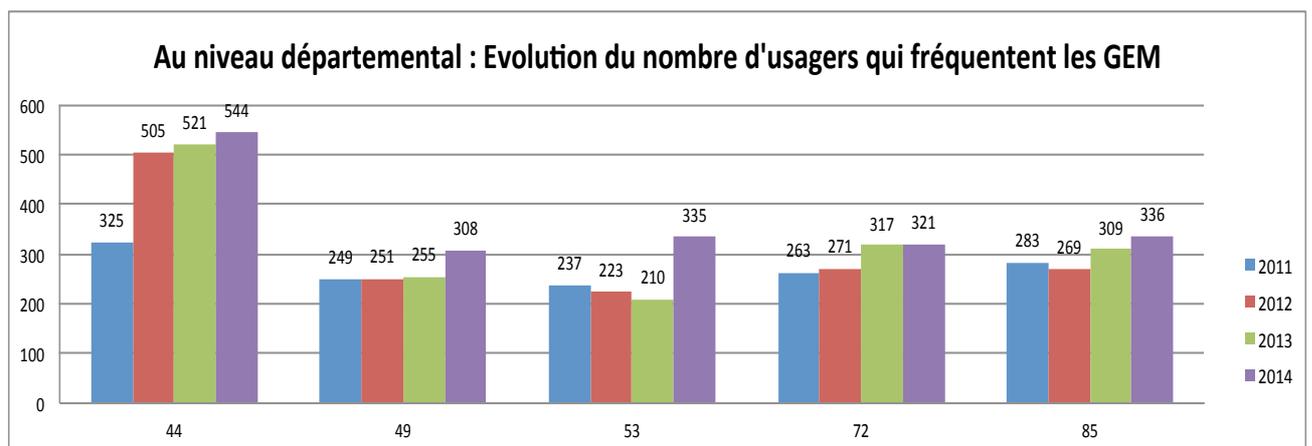
Dpt	Nom du gem	Nom du parrain	Type de handicap	Ville	Date d'ouverture aux usagers
44	GEM Recherche et Rencontres	Recherche et rencontres	handicap psychique	NANTES	2005
	GEM Le Pacifique	Une famille un toit 44	handicap psychique	ANCENIS	2008
	GEM Les Quatre As	Phare	handicap psychique	SAINT-NAZAIRE	2005
	GEM Le Nouveau Cap	FASM Croix Marine	handicap psychique	NANTES	2006
	GEM Le remue méninges	ARTA	traumatisés crâniens	REZE	2011
	GEM La main ouverte	PAS A PAS	handicap psychique	SAVENAY	2012
49	GEM L'Etoile Filante	UNAFAM	handicap psychique	CHATEAUBRIANT	2014
	GEM Soleil	Abri des cordeliers	handicap psychique	CHOLET	2008
	GEM Oxygem	ALPHA-API	handicap psychique	ANGERS	2006
	GEM Le rendez-vous du GEM	ALPHA-API	handicap psychique	SAUMUR	2006
	GEM La vie	Simon de cyrène Anjou	traumatisés crâniens	ANGERS	2011
	GEM CLUB	Espérance	handicap psychique	ANGERS	2014
53	GEM Maison de la fraternité	FNAPSY	handicap psychique	LONGUE	2014
	GEM à la folie	GEIST 21 Mayenne	handicap psychique	MAYENNE	2007
	GEM La rencontre	GEIST 21 Mayenne	handicap psychique	LAVAL	2006
	GEM J'aime le gem 53	GEIST 21 Mayenne	handicap psychique	CHÂTEAU-GONTIER	2007
72	GEM Evron	GEIST 21 Mayenne	handicap psychique	EVRON	2014
	GEM'S Loisirs	ADGESTI	handicap psychique	LE MANS	2006
	GEM Tejira	ADGESTI	handicap psychique	LE MANS	2009
	GEM le Bon Accueil	Basile Moreau	handicap psychique	LA FLECHE	2009
	GEM Différents et ensemble	AFTC 72	traumatisés crâniens	LE MANS	2013
85	GEM	ADGESTI	handicap psychique		En cours de création
	GEM Le bout du tunnel	ADAPEI - ARIA 85	handicap psychique	LA ROCHE SUR YON	2005
	GEM L'Hirondelle	ADAPEI - ARIA 85	handicap psychique	FONTENAY LE COMTE	2007
	GEM Le havre de vie GEM	ADAPEI - ARIA 85	handicap psychique	CHALLANS	2007
	GEM 'ECLATE	GCSMS PHINEAS	traumatisés crâniens	LA ROCHE SUR YON	2014

21 GEM s'adressent aux personnes en souffrance psychique et 4 GEM aux personnes avec traumatismes crâniens.

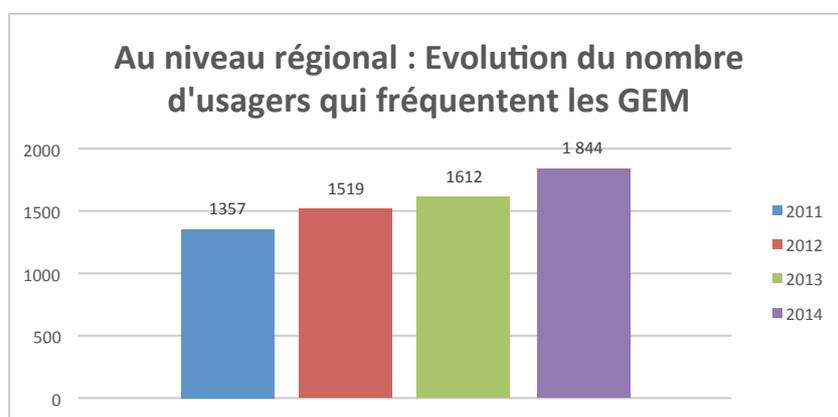
### 4.1.2. Nombre d'utilisateurs



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL

Le nombre d'utilisateurs a augmenté chaque année entre 2011 et 2014.

Il ressort du recueil de données auprès des GEM de la région des difficultés à traduire le nombre d'utilisateurs des GEM.

En effet, quels sont les indicateurs pertinents pour traduire l'activité du GEM :

- Nombre d'utilisateurs ?
- Nombre d'adhérents ?
- Nombre de fréquentations ?

De plus, il semble que les termes utilisateurs et adhérents recouvrent des réalités différentes selon le fonctionnement des GEM.

Les statuts d'utilisateur et d'adhérent pourraient ainsi être clarifiés pour les rendre plus lisibles.

#### 4.1.3. Fonctionnement associatif

##### *Cahier des charges : association d'utilisateurs*

- Constitution de l'association, condition fondamentale pour le conventionnement du GEM
- Utilisateurs adhérents : voix délibérative aux AG pour déterminer les grandes orientations
- Election d'un CA : élus adhérents avec voix délibérative
- animateurs + parrains : peuvent participer aux AG et CA avec voix consultative
- Professionnels de la santé ou des soins : n'ont pas vocation à participer à ces instances

Tous les GEM sont constitués en association et mettent en place les instances de consultation et de décisions propres au fonctionnement associatif : assemblées générales, conseil d'administration, bureau, réunions entre adhérents, commissions...

Les administrateurs sont soutenus dans l'exercice de leur mandat par les animateurs : préparation de réunion, animation, prise de décisions...

L'association délègue tout ou partie de la gestion financière et la gestion des ressources humaines au parrain ou à une association gestionnaire.

Les GEM mettent en avant le principe associatif pour impliquer et responsabiliser les adhérents dans le fonctionnement et l'organisation du GEM.

La gestion associative requiert des compétences et des qualités pour :

- Constituer l'association, rédiger les statuts
- Exercer un mandat d' élu
- Gérer un budget et les tâches administratives
- Animer la vie associative : réunions, compte-rendu...
- Représenter l'association auprès des partenaires
- Prendre des décisions au nom de l'intérêt du GEM
- Gérer le quotidien du GEM

Des GEM ont pu mettre en place des formations, mises en situations, des échanges de pratiques entre élus et salariés représentants du parrain pour soutenir la fonction d' élu.

Certaines associations assurent la fonction employeur des animateurs du GEM. Les responsabilités et le pouvoir du Président et du conseil d'administration sont élargis :

- Recrutement des animateurs qui se fait souvent en lien avec le parrain et le président du GEM
- Fonction employeur : fiche de poste, horaires de travail, congés....

Dans ces situations, on relève une aide à la gestion sur tout ou partie de la gestion budgétaire et l'élaboration des contrats, les fiches de paies...

Si le fait d'assurer la fonction employeur conduit à responsabiliser les adhérents et va bien dans le sens du projet GEM, il peut aussi exercer une forme de pression et une charge mentale importante sur les fonctions de président ou de trésorier.

Des expériences montrent que ce système peut aussi être questionné quand les membres du bureau changent, quand ils rencontrent des périodes de plus grande fragilité, quand ils ont besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur fonction d'employeur par le salarié qu'ils emploient. De plus, certaines situations difficiles à gérer voire de conflits peuvent laisser des traces et mettre en difficultés les adhérents qui peuvent se sentir démunis. Le rôle du parrain et sa fonction de tiers apparaît alors comme un point d'appui indispensable.

Le positionnement du salarié du GEM peut aussi être questionné : comment soutenir les adhérents et les accompagner dans l'exercice de leur responsabilité quand on est soi-même directement concerné par les décisions prises par le conseil d'administration ?

Les avis sont partagés sur la gestion de la fonction employeur par l'association :

- Un marqueur fort vers l'autonomie
- Des difficultés de positionnement entre adhérents, animateurs
- Une montée en compétence des administrateurs, une valorisation des rôles sociaux, un pouvoir d'agir
- Des situations parfois difficiles à gérer, une charge émotionnelle ou mentale parfois lourde à porter notamment en situation de conflit

Que l'association assure la fonction d'employeur ou non, les avis sont unanimes, il s'agit de trouver le juste équilibre entre l'incitation à s'impliquer et le respect des souhaits et des fragilités de chacun. Le sens du projet GEM est de faire vivre un lieu de rencontre et d'entraide entre pairs et le fonctionnement associatif en est le support.

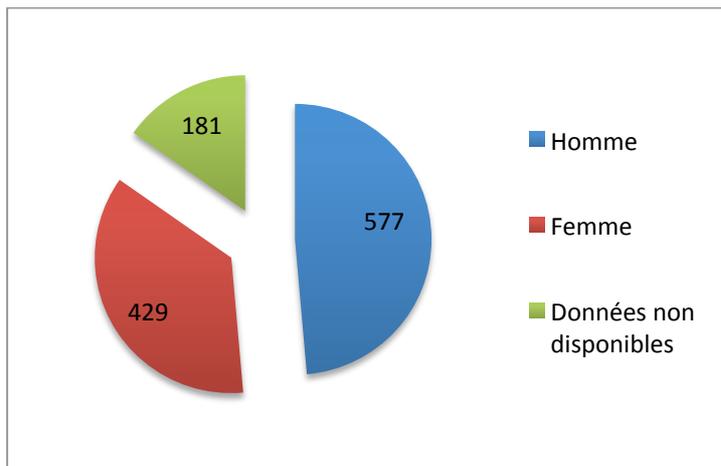
#### 4.1.4. Profil des adhérents

Le tableau renseigné par 21 des 25 GEM de la région indique 1187 adhérents en juillet 2015. Pour rappel, les GEM ont renseigné les items selon leurs données disponibles.

##### ➤ Une proportion d'hommes supérieure aux femmes

Sexe			
Homme	Femme	Données non disponibles	Total
577	429	181	1187

Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM



Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM

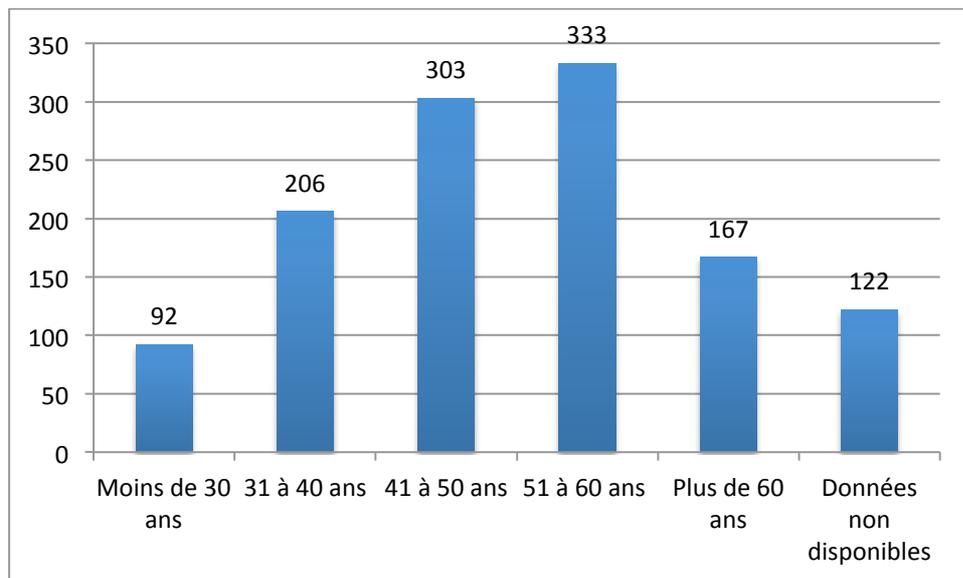
Sur les 1187, on relève 48 % d'hommes et 36 % de femmes.

➤ Plus de la moitié des adhérents ont entre 41 et 60 ans

Age						
Moins de 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	Plus de 60 ans	Données non disponibles	Total
92	206	303	333	167	122	1223

Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM

\* Le total est supérieur à 1187 car un GEM a indiqué dans cette rubrique un nombre d'adhérents supérieur par rapport à la question sur le nombre d'adhérents.



Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM

Le profil des adhérents par classe d'âge est le suivant :

- 7 % ont moins de 30 ans
- 17 % ont entre 31 à 40 ans
- **25 % ont entre 41 et 50 ans**
- **27 % ont entre 51 et 60 ans**
- 14 % ont plus de 60 ans

A la lecture de ces données, on peut émettre plusieurs hypothèses :

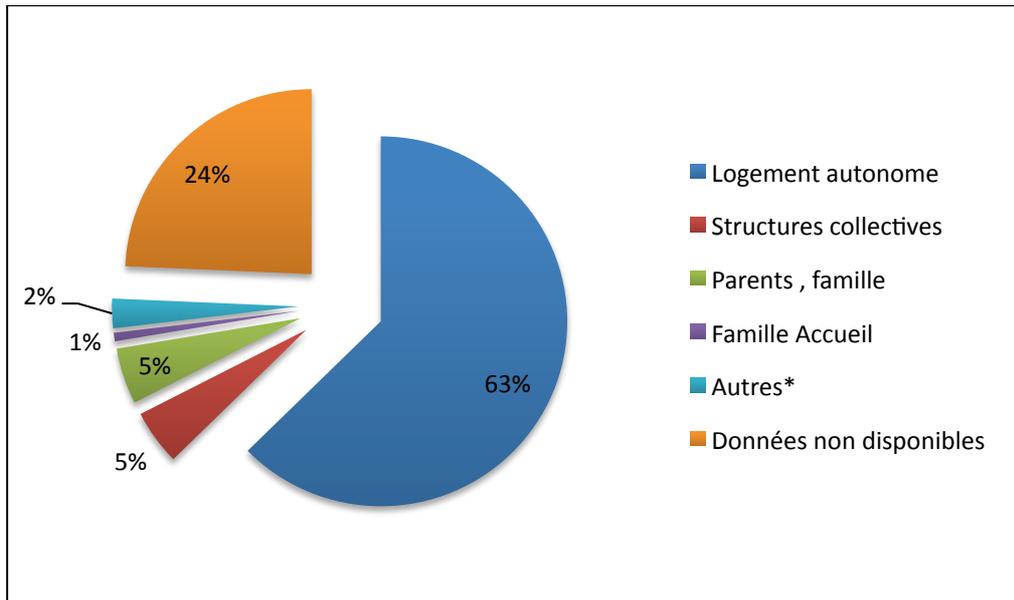
- Les adhérents fréquentent le GEM sur une longue période
- Les adhérents connaissent le GEM tardivement dans leur parcours (après une période de soins, quand la situation est stabilisée...)

➤ **Un logement autonome pour la plupart des adhérents**

Modalités d'hébergement / logement						
Logement autonome	Structures collectives	Parents , famille	Famille Accueil	Autres*	Données non disponibles	Total
755	58	59	9	31	293	1187

\*Autres : famille d'accueil relais, appartement thérapeutique, résidence accueil, CHRS, CHS, Hôpital,

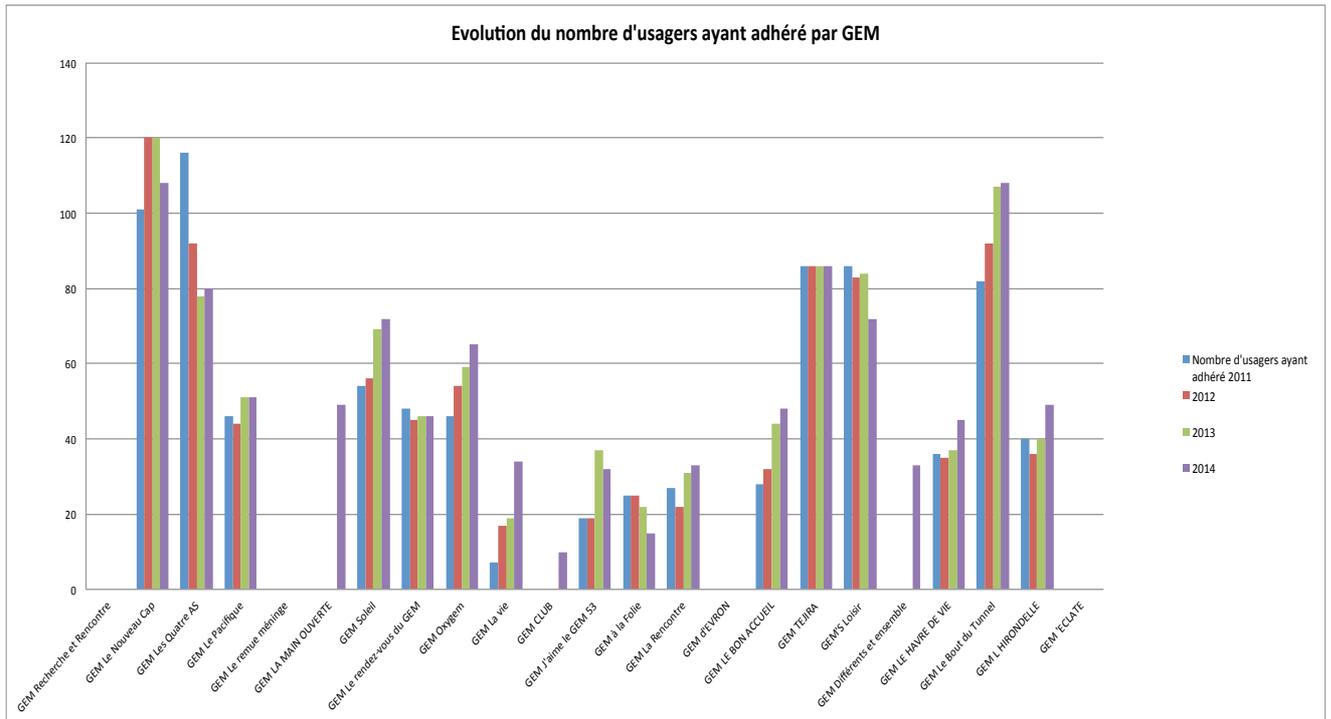
Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM



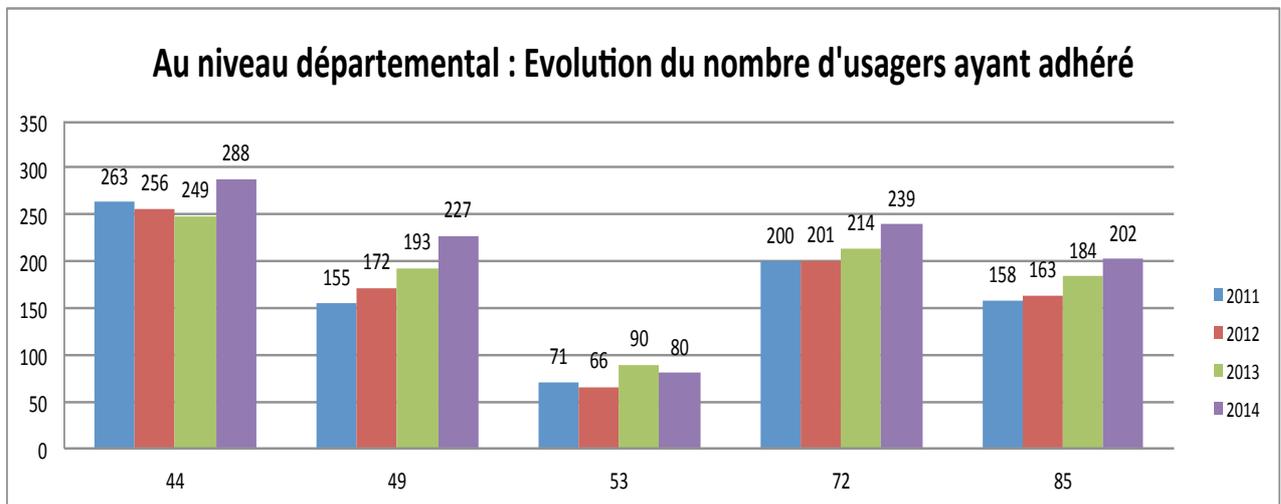
Source : enquête CREAM, 2015 - Données renseignées pour 21 des 25 GEM

63 % des adhérents vivent dans un logement autonome.

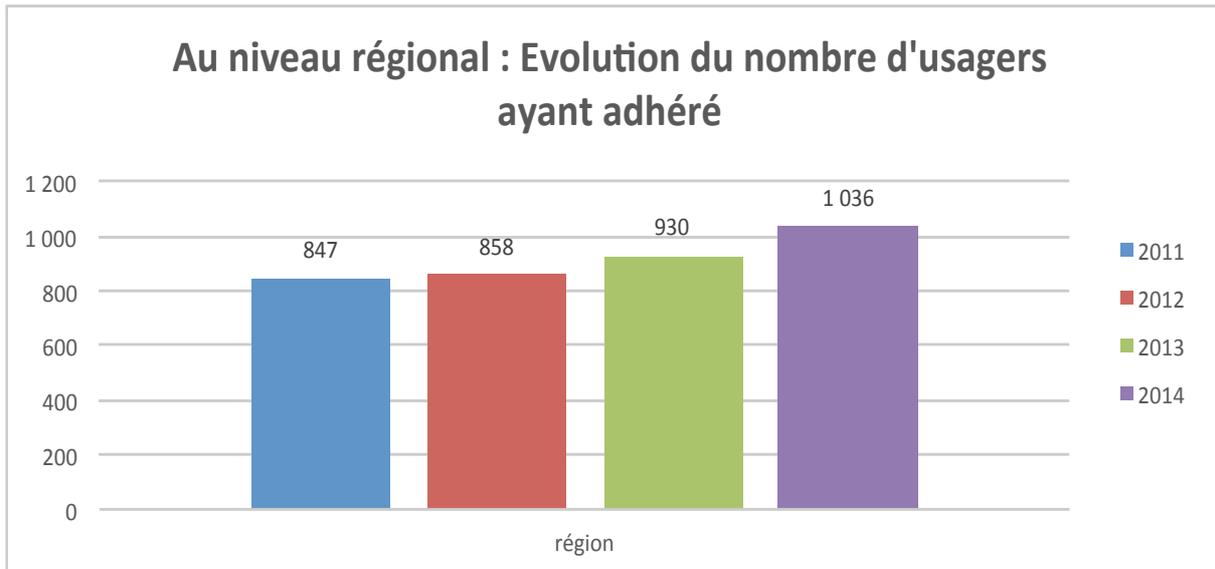
➤ Un nombre d'adhérents en augmentation



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL

Au niveau régional, le nombre d'adhérents augmente chaque année, de 847 adhérents en 2011 à 1036 en 2014.

De même que le nombre d'usagers, le terme d'adhérents nécessite d'être clarifié pour rendre compte de l'activité du GEM. Le nombre d'adhérents ne témoigne pas nécessairement de l'activité et de la fréquentation du GEM.

La notion d'adhésion à l'association peut intervenir à différents moments de l'accueil au GEM. Certains usagers participent aux activités du GEM sans adhérer pour autant à l'association. D'autres sont adhérents mais participent occasionnellement. Enfin certains adhérents fréquentent très régulièrement le GEM et sont impliqués dans le fonctionnement du GEM.

Les adhérents et animateurs de GEM s'interrogent aussi sur les indicateurs pertinents à relever pour rendre compte de leur activité en soumettant l'idée d'indicateurs communs et partagés entre GEM.

#### 4.1.5. Modalités d'accueil des nouveaux adhérents

##### *Cahier des charges : Obligations et droits des usagers adhérents*

- Modalités précisées dans le règlement intérieur, versement d'une cotisation possible
- Contrat visiteur temporaire possible pour un membre non adhérent
- Participation selon ses choix et ses possibilités à la vie du groupe selon un esprit d'entraide
- Respect des libertés de chacun possibilité de se mettre en « retrait » du groupe voire d'en « démissionner »
- Forme d'engagement qui peut inclure pour conserver des liens et éviter un trop grand isolement pour ceux qui ne viennent pas ou peu
- Possibilité de communiquer le nom d'une personne de confiance, médecin traitant, soignant à appeler de préférence si l'état de santé le requiert

**Des principes concernant l'accueil des nouveaux adhérents existent par la grande majorité des GEM :**

- La rencontre avec un adhérent et/ou salarié
- La visite des locaux
- La présentation du fonctionnement et des activités
- La présentation du règlement de fonctionnement
- La présentation de la fiche d'inscription
- La possibilité de venir découvrir pendant un temps variable selon les GEM
- La proposition d'adhérer mais qui n'est pas une obligation et qui ne conditionne pas la fréquentation du GEM
- Le paiement d'une cotisation dont le montant varie selon les GEM
- Une procédure d'accueil personnalisée et adaptée

**On relève certaines spécificités selon les GEM :**

- La procédure d'accueil est formalisée
- La rencontre se fait uniquement sur rendez-vous ou sur des plages d'accueil
- Le gem a organisé une réflexion sur les conditions et modalités d'accueil par les adhérents
- Le rôle des animatrices en soutien des adhérents
- Le rôle d'accueil dévolu aux administrateurs
- Un certain nombre de personnes sont accompagnées lors de leur première visite par un professionnel du champ médical ou social, car, l'étape de franchir la porte du GEM est souvent la plus difficile.
- Il est prévu un statut d'usager non adhérent

De façon très majoritaire, les GEM sont vigilants sur l'accueil des nouveaux adhérents et ont réfléchi collectivement cette notion d'accueil en insistant sur l'implication directe des adhérents.

Certains GEM constatent qu'il y a peu de « renouvellement » des adhérents sur certaines périodes ce qui implique que certains groupes sont constitués de longue date avec des adhérents qui fréquentent le GEM très régulièrement.

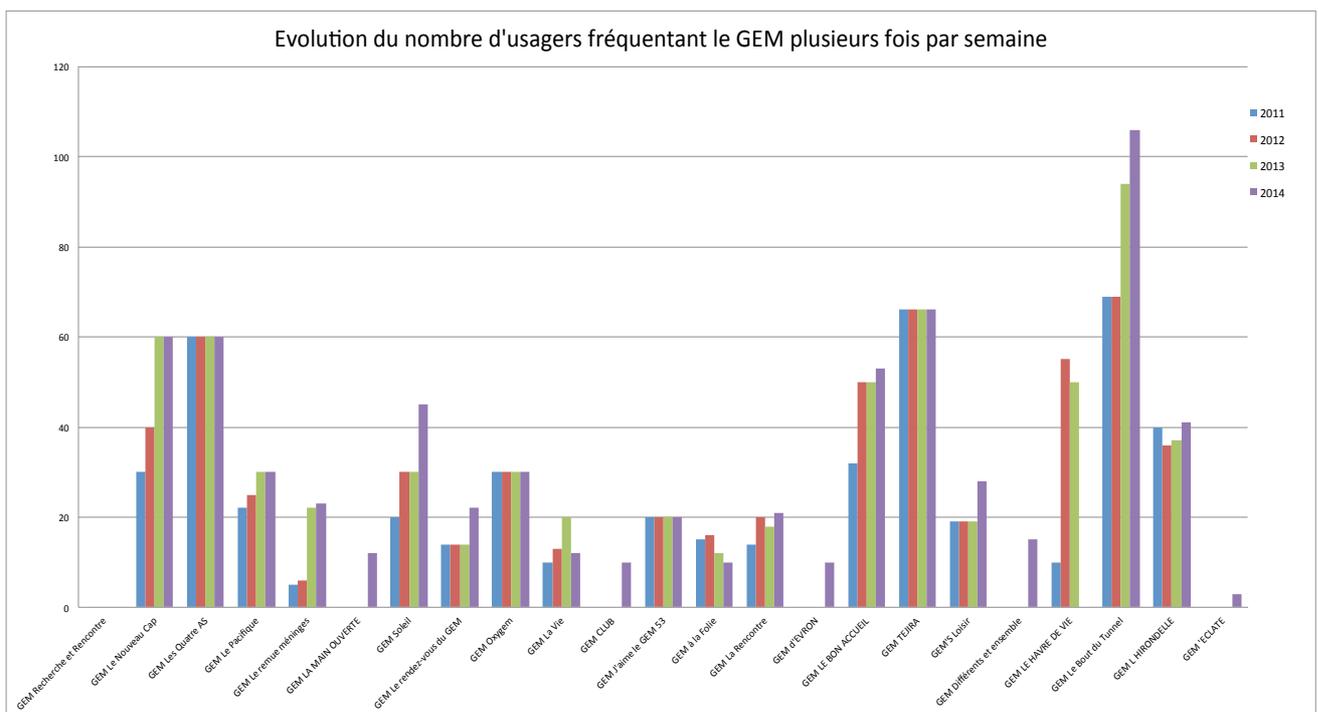
Les modalités de fréquentation du GEM diffèrent selon les parcours des adhérents :

- Certains fréquentent uniquement le GEM et de façon très régulière depuis longtemps
- D'autres viennent au GEM mais participent également à d'autres activités dans d'autres structures ou associations
- La fréquentation du GEM peut être passagère et un tremplin vers une reprise d'activités
- La fréquentation peut être occasionnelle ou par période, selon les activités, selon l'envie

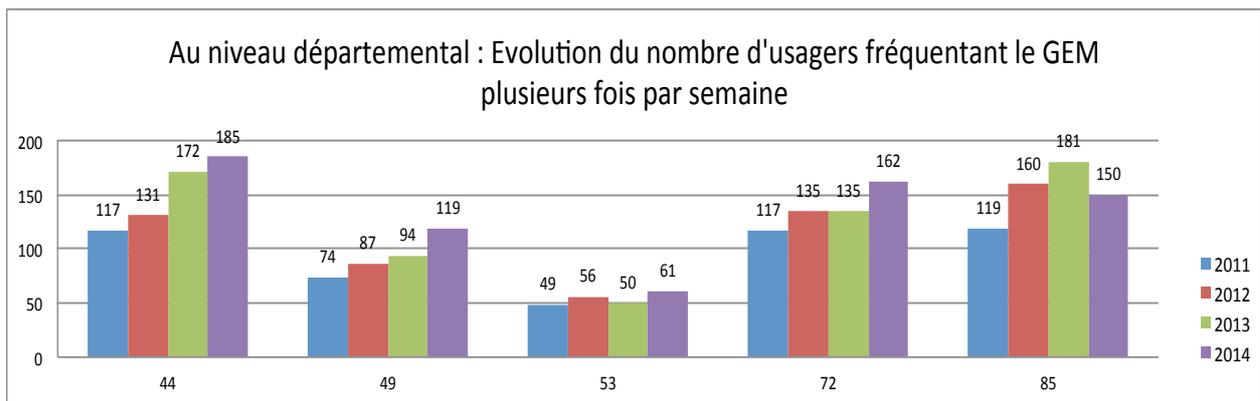
#### 4.1.6. Fréquentation des GEM

##### *Cahier des charges : nombre d'adhérents*

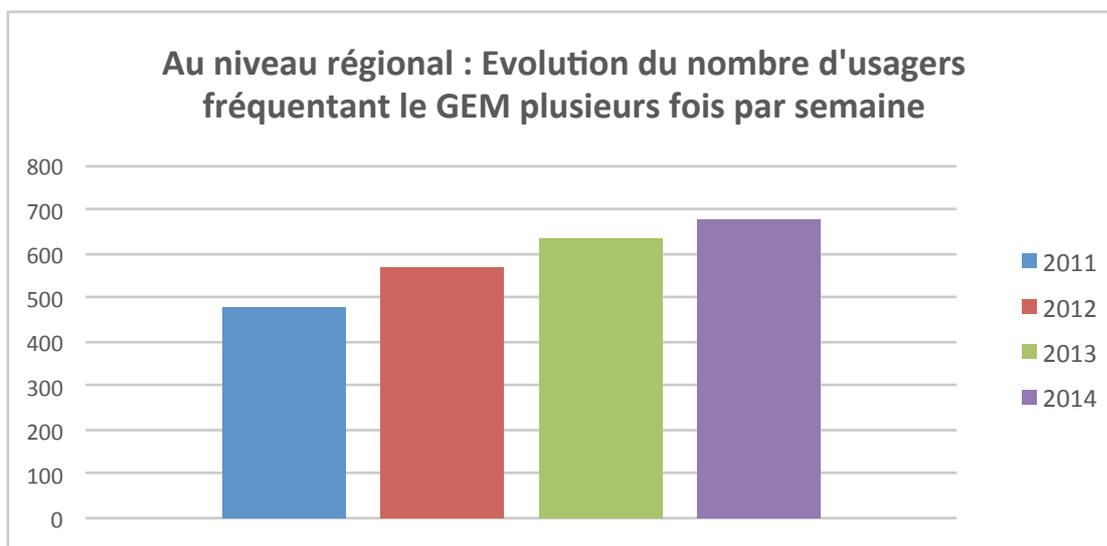
- Pas de minimum ni maximum : selon moyens alloués, locaux, conditions de sécurité
- Etre en situation d'accueillir de nouveaux adhérents
- Nombre compatible avec la spécificité du GEM : entraide mutuelle peu compatible avec fréquentation de masse



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREA PDL

Le nombre d'utilisateurs fréquentant le GEM plusieurs fois par semaine augmente chaque année.

Le recueil de données auprès des GEM de la région conduit à s'interroger sur cet indicateur pour rendre compte de la fréquentation du GEM :

- Comment rendre lisible la fréquentation du GEM : nombre de passages, nombre de contacts, nombre de participants réguliers à des activités, nombre d'adhérents impliqués ?
- Comment rendre compte de la régularité de la fréquentation : nombre de passages par semaines, par mois, par an ?
- Comment analyser cet indicateur fréquentation ?

Des outils sont utilisés pour comptabiliser le nombre de passages par jour : cahier où chacun inscrit son nom, boulier...

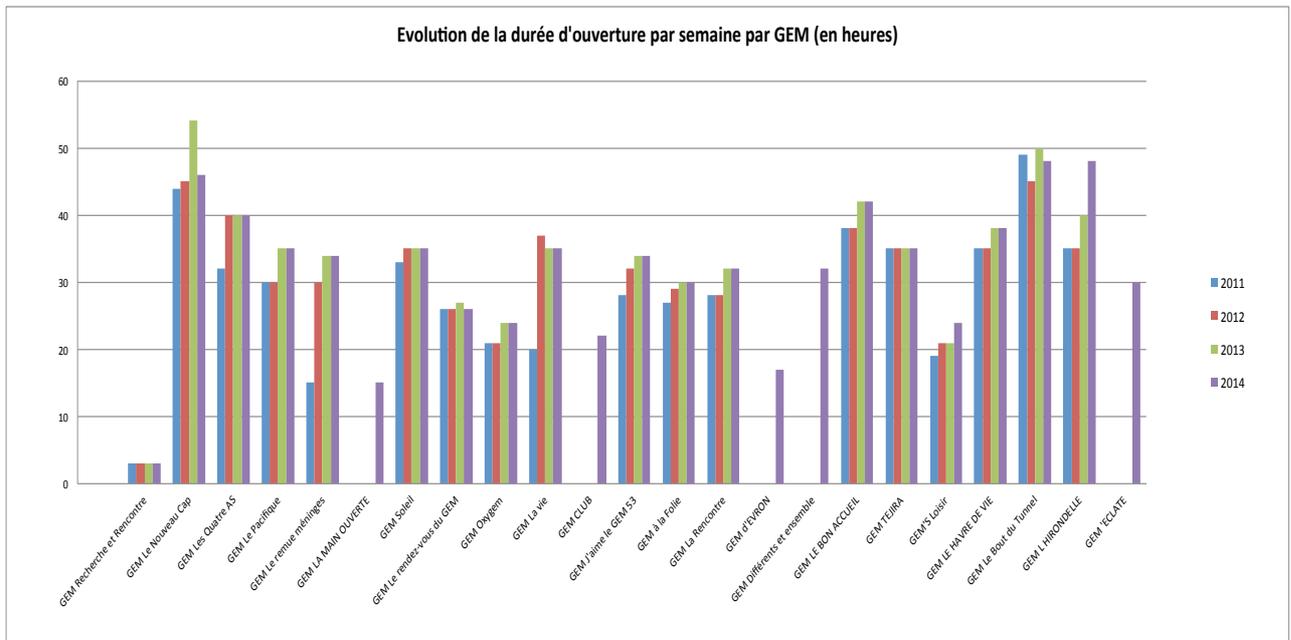
Si le nombre d'adhérents n'est pas comparable avec le nombre d'adhérents fréquentant régulièrement le GEM, que faut-il prendre en compte comme effet de seuil du GEM ? En effet, la capacité d'accueil des GEM n'est pas extensible au regard du projet qu'il promeut mais aussi de la limite des locaux pour garantir un accueil convivial.

Dans les faits, un groupe de taille plus ou moins importante selon les GEM se constitue souvent comme un noyau qui fréquente régulièrement le GEM et qui porte les différentes activités. Pour autant, il reste ouvert à tous et certains y passent beaucoup moins régulièrement.

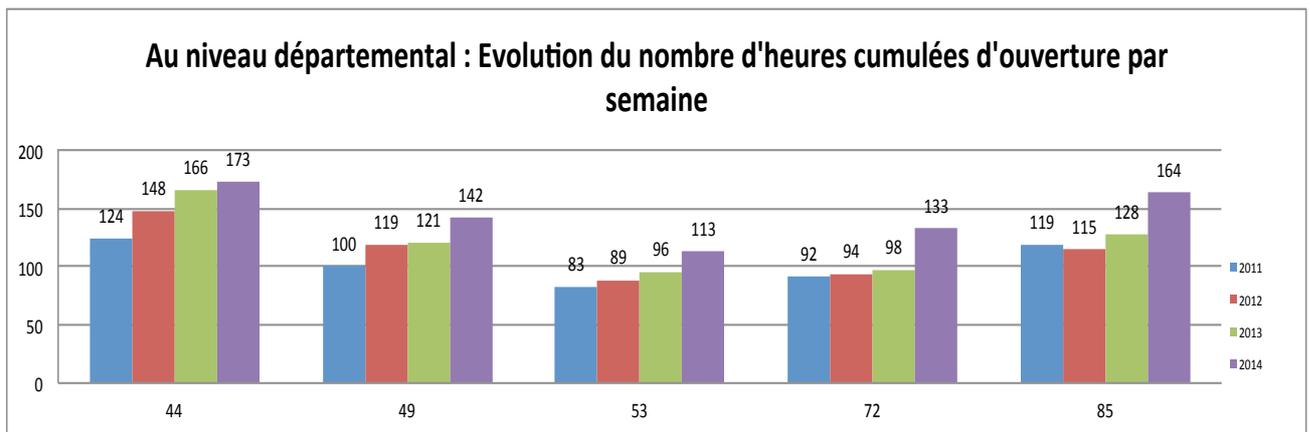
#### 4.1.7. Modalités d'ouverture des GEM

##### *Cahier des charges : les moyens matériels*

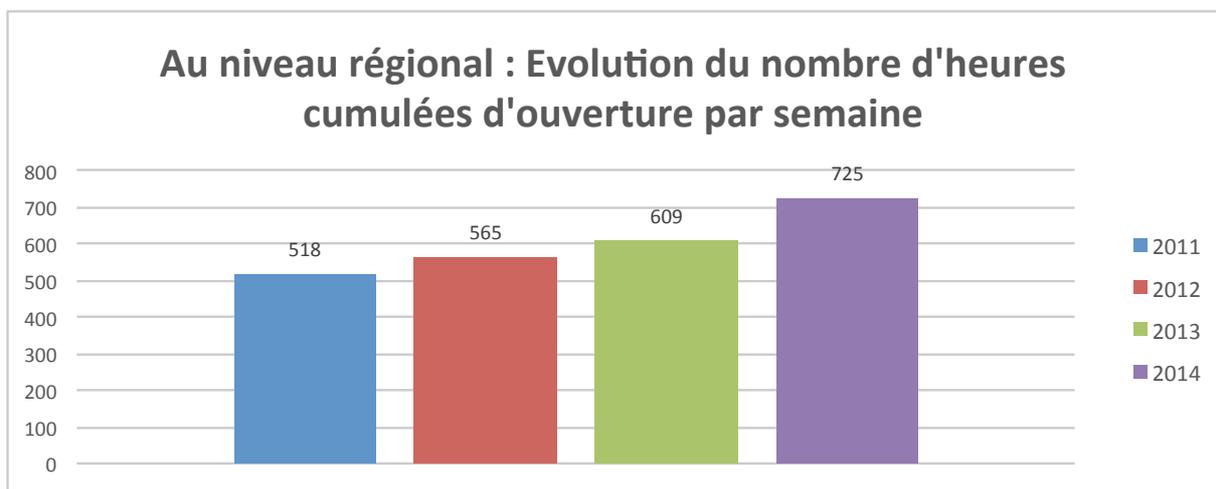
- Moyens financiers et matériels propres : subvention, produits des cotisations, locaux, matériels d'équipement
- Local suffisamment grand et accessible / normes ERP
- Horaires d'ouverture : à minima 5 jours par semaine dont le samedi et/ou le dimanche / Minimum 35h hebdomadaires, adaptées avec un accès notamment l'après-midi voire en soirée / ouverture non conditionnée à la présence d'un animateur



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREAI PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREAI PDL



Source : Rapports d'activités 2011-2014 GEM - ARS PDL – Exploitation CREAI PDL

Le nombre d'heures cumulées d'ouverture a progressé entre 2011 et 2014.

Si l'ouverture du GEM n'est pas conditionnée à la présence des animateurs, on relève des modalités spécifiques d'ouverture dans ces situations : présence d'un ou plusieurs membres du CA, du bureau, procédures particulières au niveau des responsabilités, ouverture restreinte à un groupe d'adhérents...

L'ouverture en autonomie peut aussi être plus lourde à porter pour les adhérents qui en assument la responsabilité.

Si elle est appréciée par certains, d'autres préfèrent le cadre sécurisant et la présence de l'animateur pour réguler et faire vivre la dynamique de groupe. Certains adhérents ne viennent pas en dehors de la présence d'un animateur.

De ce fait, l'ouverture du GEM peut être contrainte par le temps de présence de l'animateur : congés, jour de repos, contrat à temps partiel...

L'ouverture le week-end est organisée dans la majorité des GEM, le samedi en particulier.

Les questions relatives aux modalités d'ouverture font l'objet de débats et de discussions entre les adhérents pour prendre en compte les souhaits mais aussi les contraintes dans le fonctionnement du GEM.

Si l'ouverture le week-end permet de rompre l'isolement, elle peut aussi s'avérer une charge pour certains adhérents sur qui repose la responsabilité de l'ouverture.

Plus largement, les modalités d'ouverture interrogent aussi l'accessibilité au GEM (modes de transport en soirée, le week-end, sécurité ?) et les moyens dédiés à la fonction pivot de l'animateur.

#### 4.1.8. Outils existants

##### *Cahier des charges : le conventionnement et le financement*

- Respect du cahier des charges et règle de demande de subvention
- Communication des documents suivants :
  - o Bilan financier
  - o Bilan qualitatif des actions réalisées
  - o Convention de financement signée entre l'association et l'ARS (éventuellement pluriannuelle selon appréciation ARS) / dérogation temporaire si l'association n'est pas constituée
  - o Compte-rendu de la dernière AG
  - o Convention de parrainage
  - o Conventions de partenariat
  - o Règlement intérieur
  - o Contrat d'adhésion et contrat visiteur
  - o Modalités de délégation de gestion s'il y a lieu
  - o Note sur l'aspect qualitatif de l'action du GEM, ses réussites, ses difficultés et ses perspectives
  - o Caractéristiques du lieu d'accueil et le contrat de bail afférent
- Toute modification d'un de ces documents soit être transmise dans les meilleurs délais à l'ARS
- Subvention déterminée sur la base des besoins réellement constatés / enveloppe limitative
- Obligation d'informer les ARS en cas de changements significatifs en cours d'exercice sur : organisme de parrainage, statuts, organes statutaires, charges financières, personnels salariés, partenariats

##### **Les GEM ont formalisé différents types d'outils supports au fonctionnement et à l'animation du GEM :**

- Convention de parrainage
- Conventions de partenariat
- Règlement intérieur
- Carte d'adhésion
- Procédure d'accueil des nouveaux adhérents
- Plaquette de présentation
- Convention de bénévolat
- Livret d'accueil
- Fiche d'inscriptions
- Autorisation photos

- Statuts
- Petit journal, gazette du GEM
- Planning des activités

#### 4.1.9. Fonction de l'animateur

##### *Cahier des charge GEM : les animateurs salariés*

- Rôle d'aide des adhérents à s'organiser pour la réalisation de leur projet et à établir des relations avec l'environnement et les institutions de la cité / aident au confort et à la gestion quotidienne du groupe / apportent écoute, avis et conseil sans se substituer aux autres professionnels du soins ou de l'accompagnement
- Doivent pouvoir bénéficier d'actions de soutien en rapport avec leur domaine d'intervention et leurs projets (ex rencontre entre GEM...)
- Peuvent être épaulés par des bénévoles : nature et durée des interventions à préciser dans le règlement intérieur
- Nombre d'animateurs salariés : max 2 ETP

Les animateurs salariés représentent au maximum 2 ETP par GEM.

Dans les GEM où il n'y a qu'un seul animateur salarié, la personne peut se sentir isolée au quotidien.

Dans certains GEM, un animateur assure une fonction de coordination et a un rôle d'encadrement auprès des différents intervenants. A ce titre, il est nommé coordinateur.

Les statuts des salariés sont très divers : CDI, CDD, contrat d'avenir... ce qui entraîne pour certains salariés une précarisation

Les qualifications sont diverses, mais pour une part importante elles sont en lien avec les métiers du travail social et de l'animation.

L'intervention de bénévoles est très variable suivant les GEM, il peut s'agir notamment de stagiaires ou de volontaires de service civique.

Les missions des animateurs/coordonateurs se déclinent ainsi :

- Animer et coordonner les activités du Gem en soutenant l'implication des adhérents
- Soutenir la vie associative (AG, CA, Bureau)
- Développer le GEM dans la vie de la cité
- Gestion administrative

Afin de répondre à ces missions, l'animateur/coordonateur met en place différentes instances (réunion avec le CA pour accompagner les prises de décisions et la gestion quotidienne, réunion de référents d'ateliers, planification des activités...). Ils portent la dynamique de co-construction dans le sens des valeurs portées par les GEM.

La fonction d'animateur/coordonateur est polyvalente et nécessite des qualités d'ouverture, de bienveillance, de connaissances des réseaux.

Le projet GEM implique de leur part une posture professionnelle singulière. Ils portent une attention permanente pour que les adhérents soient réellement acteurs du GEM tout en étant engagés à leur côté.

*« Le travail de la coordinatrice et de l'animatrice est souterrain pour soutenir les adhérents, donner la parole aux usagers et cela participe à la déstigmatisation »*

Les personnes qui fréquentent le GEM sont des personnes stabilisées mais avec une fragilité psychique. Il peut y avoir des moments de crises et si cela est important, une rencontre peut être organisée avec le bureau et l'animatrice. Dans certaines situations, le parrain peut aussi intervenir en tant que tiers.

Concernant le fonctionnement :

- Pour certains GEM, les animateurs/coordonateurs peuvent joindre une astreinte téléphonique notamment pour des questions de sécurité.
- Des réunions sont mises en place avec les parrains selon des modalités variables
- L'analyse de la pratique est mise en place pour les animateurs dans certains GEM :
  - ✓ soit avec d'autres animateurs quand l'association gère plusieurs GEM
  - ✓ soit avec des professionnels d'autres services de l'association

La fonction de l'animateur génère des questionnements sur :

- Le partage d'informations ?
- La nécessité d'échanger sur les pratiques ?
- Le positionnement entre adhérent, parrain, partenaires ?
- Le statut animateur – coordinateur ?
- La pérennisation des GEM et les difficultés à se projeter sur le long terme du fait de financements annuels ?

L'animateur a une fonction de régulation et un rôle pivot dans le fonctionnement et l'organisation du GEM. Il est facilitateur de liens entre les adhérents tout en représentant aussi un cadre sécurisant.

#### 4.1.10. Fonction du parrain

##### Cahier des charges GEM : le parrainage

- Soutien d'un parrain et convention de parrainage
- Rôle : aider le Gem à s'organiser pour effectuer ses missions
- Peut, en cas de crise, assurer temporairement certaines des missions de l'association sans toutefois s'y substituer ou la mettre sous tutelle
- Participation avec voix consultative d'un ou plusieurs représentants au CA
- Forme : association d'usagers, de familles, tout organisme reconnu comme en capacité d'apporter un soutien aux adhérents, gestionnaires de structures sanitaires, sociales ou médico-sociales
- Séparation de l'activité de gestion de l'activité de parrainage : rôle et responsabilité de chacun

Différentes situations de parrainage existent :

- Activité de parrainage
- Activité de parrainage et délégation de gestion financière
- Activité de parrainage et délégation de gestion et fonction employeur

➤ **Le socle commun** est le suivant :

- Soutien
- Concertation
- Consultation
- Rôle de tiers

Le lien avec le bureau de l'association d'adhérents est fondamental et se traduit dans les pratiques du parrain.

Les compétences de l'association GEM peuvent se décliner ainsi :

Le conseil d'administration assume la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du GEM et le bureau gère la gestion courante des activités.

Le parrain aide le CA à s'organiser pour effectuer la plénitude de sa mission.

Les rencontres avec le parrain se déroulent selon une temporalité variable en fonction des GEM. Les échanges portent sur ce qui s'est passé, sur ce qu'ils voudraient faire (projets).

Le parrain est là pour remettre du cadre si nécessaire notamment quand il y a des troubles du comportement et il occupe une place de tiers « *je ne fais pas à leur place, je les aide à prendre de la distance* ».

Il a été souligné lors des entretiens que « *le souhait du CA est d'assumer le maximum de responsabilités, toujours dans une perspective d'autonomie* », que « *le bureau est assez autonome et sollicite assez peu le parrain en dehors des réunions* ».

Les conventions de parrainage précisent les missions de chacun au regard du cadre.

Les parrains qui n'exercent que cette fonction sont peu nombreux et à titre d'exemple, une convention précise les missions du parrain :

« *Les différents types de missions confiées au parrain :*

- *un travail de concertation avec le GEM et l'organisme gestionnaire*
- *une place consultative lors des réunions trimestrielles avec le GEM*
- *un droit de regard sur l'utilisation et la gestion des finances ainsi que le fonctionnement et les grandes orientations du GEM* »

Dans ce cadre, les liens sont d'abord et directement avec les adhérents.

### ➤ **Les spécificités**

Les parrains qui exercent aussi la délégation de gestion et la fonction employeur sont les plus représentés.

Dans ce cas, leurs missions sont :

- *la fonction d'employeur en lien avec le CA*
- *L'accompagnement à la souscription de la responsabilité civile*
- *La responsabilité financière et la gestion du compte bancaire du GEM*

Souvent, le parrain met aussi des moyens complémentaires à disposition : temps de coordination, temps de réunions, tâches administratives...

Pour quelques GEM, la fonction employeur est assurée par l'association d'adhérents. Le GEM est alors employeur des animateurs salariés.

Pour le parrain, il s'agit aussi, de soutenir la montée en compétences des adhérents pour la gestion de l'association tout en veillant à préserver les points d'équilibre sur la place de chacun : adhérent, parrain, animateurs.

#### 4.1.11. Moyens financiers et matériels

##### *Cahier des charges GEM : les moyens*

- Subvention versée par l'ARS : rémunération d'un ou deux animateurs
- Locaux adaptés distincts
- Possibilité de faire appel à un prestataire pour la gestion administrative et financière
- Si recours à une association gestionnaire : gestion spécifique et distincte
- Sollicitation possible de personnes bénévoles
- Formalisation de ces différentes formes d'appui par une convention qui précise les différentes tâches et formalités concernées

Le financement des GEM est assuré majoritairement par la subvention annuelle versée par l'ARS.

Certains GEM font part de co-financements : communes, conseil départemental, réserve parlementaire, contribution du parrain et/ou de l'organisme aide à la gestion, appels à projets, mais vigilance nécessaire car il n'y a pas de pérennité assurée de ces financements.

De plus, le coût élevé des loyers et des charges prend une part importante du budget pour certains GEM.

Il ressort du recueil de données des questionnements sur la pérennisation du financement des GEM :

- Pas d'évolution du montant de la subvention
- Difficultés à se projeter
- Pas de lien entre le financement et le lieu d'implantation, le nombre d'adhérents, les besoins en charge de personnels...

Tous les GEM disposent de locaux distincts. Certains évoquent les difficultés à trouver un local accessible et adapté aux normes ERP telles que définies dans le cahier des charges.

Tous les GEM ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## 4.2. INSCRIPTION DU GEM SUR SON TERRITOIRE

### 4.2.1. Maillage territorial

Les GEM sont implantés dans les villes importantes de chacun des départements et dans des communes plus rurales. Le maillage de l'ensemble du territoire est complexe du fait de la couverture territoriale de chaque GEM. Il pose la question de la mobilité et de l'accessibilité dès que les personnes sont éloignées du lieu d'implantation.

La question du nombre d'adhérents par GEM est à creuser. Il faut la mettre en perspective avec le nombre de fréquentations, la fréquence, l'organisation des locaux, le lieu d'implantation du GEM et le territoire couvert.

Plusieurs GEM interrogent la capacité d'accueil maximale du GEM pour garantir le sens du projet : convivialité, entraide, rupture de l'isolement, rencontre entre pairs et prise en compte de la fragilité psychique des adhérents ?

Globalement les GEM sont situés en centre ville ou dans un quartier à proximité de la vie de la cité, des services de droit commun, des commerces, des acteurs associatifs...

Une fois la période d'installation du GEM passée, ils témoignent de leur souhait d'ouverture vers la cité et font part d'un certain nombre d'actions de communication : porte ouverte, articles de journaux, présentation du GEM aux acteurs du territoire, participation au forum des associations, diffusion du programme des activités auprès des structures de soins et médico-sociales, participation à la mise en place d'actions de santé publique au sein de structures médico-sociales ou CHS en tant que représentant des usagers en santé mentale...

### 4.2.2. Modalités de connaissance du GEM

#### Paroles d'adhérents

**« Le psychiatre me l'a proposé »**

**« On m'a parlé du GEM à l'hôpital, mais je n'étais pas prête... plus tard, je suis venue de moi-même »**

**« Je suis venue au GEM car j'adhère au projet »**

**« Je connaissais le projet du GEM et je les ai contactés »**

Concernant les GEM handicap psychique (22/25), le secteur psychiatrique est pour la grande majorité d'entre eux celui qui fait connaître principalement le GEM.

Les structures psychiatriques sont notamment les hôpitaux de jour, les CATTP, les CMP, les hôpitaux de semaine.

Il a été indiqué que les personnes qui venaient pendant leur hospitalisation complète ne revenaient pas systématiquement. Le GEM serait dans ce cas trop associé à la phase difficile de la pathologie.

Pour l'ensemble des GEM, les structures médico-sociales (ESAT, FAM, UEROS, SAMSAH, SAVS, CSAPA) et le bouche à oreille (adhérents du GEM, associations, communication des GEM) contribuent aussi à faire connaître le projet des GEM.

#### **4.2.3. Ouverture du GEM**

La majorité des GEM sont ouverts tous les jours de la semaine et le samedi (19/25) et quelques uns le dimanche. D'autres ouvrent ponctuellement le week-end pour des activités. La pertinence des jours et heures d'ouverture est questionnée collectivement par les adhérents pour prendre en compte les souhaits et également les possibilités d'ouverture (temps de présence de l'animateur, ouverture du GEM sans animateur, rôle des administrateurs...). Les modalités d'ouverture peuvent ainsi évoluer selon les GEM.

#### **4.2.4. Accessibilité au GEM**

Les moyens utilisés pour venir au GEM sont les suivants :

- 14 GEM/25 : transport en commun
- 16/25 : à pied
- 12/25 : en voiture
- 4/25 : transport spécifique PH

Globalement les adhérents habitent principalement dans la commune d'implantation du GEM ou les communes environnantes.

Si les GEM situés en zone urbaine sont bien desservis par les transports en commun, certains notent cependant des freins dans l'accès au GEM : territoire étendu, temps de transport qui peuvent être trop longs, coût, fréquentation importante dans les transports qui peut être source d'angoisse.

L'éloignement géographique du lieu d'implantation du GEM est relevé comme un frein, d'autant plus en milieu rural du fait de l'absence ou du manque de transports en commun. Certains territoires ne sont pas couverts par les transports en commun. Pour d'autres, le rythme ou les horaires des transports ne sont pas adaptés au fonctionnement et aux activités du GEM.

Pour les GEM situés en milieu rural, une part des adhérents vient de communes non environnantes ce qui contraint l'accès au GEM ou entraîne une moindre fréquentation en raison des difficultés de transport.

Les difficultés de déplacement sont identifiées comme un des facteurs de l'isolement

Plusieurs GEM ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, des difficultés de stationnement et de circulation sont également relevées pour certains.

### 4.3. OUVERTURE DU GEM SUR SON ENVIRONNEMENT ET LES PARTENAIRES

#### 4.3.1. Accès aux ressources du territoire

Le GEM favorise l'accès aux ressources du territoire par des actions en direction des adhérents, des partenaires et de la population de proximité.

##### ➤ Par des actions auprès des adhérents :

- Information auprès des adhérents : affichage et mise à disposition de plaquettes d'information sur les structures, partenaires, événements, sorties...
- Mise en place d'outils d'information : journal interne / tableau où les adhérents peuvent échanger entre eux des informations / répertoires ou classeurs ressources avec toutes les coordonnées utiles dans les différents domaines santé, social, accès aux droits, structures existantes....
- Accompagnement des adhérents dans la mise en place de projets collectifs en lien avec des acteurs locaux (maisons de quartiers, CCAS, ville, centre social, culture solidarité régionale, cultures du cœur, dispositifs ou événements locaux...)
- Proposition d'activités et de sorties socioculturelles à tarifs préférentiels
- Mise à disposition d'un accès à internet
- Soutien ou accompagnement pour certaines prises de contacts, démarches ou rencontres, mise en relation
- Organisation d'activités ou de sorties
- Entraide entre adhérents : échanges d'informations

➤ **Par des actions auprès des partenaires :**

- Réunions et rencontres avec des partenaires : CCAS, ville, CMP, Antenne solidarité, CREHPSY, CCRPA, Secteur de psychiatrie, structures médico-sociales, conseil départemental, CUCS, T'Cap, réseau santé, ...
- Diffusion des programmes d'activités du GEM
- Intervention et représentation du GEM dans des instances institutionnelles ou locales
- Organisation de portes ouvertes pour faire du lien et mieux se connaître
- Invitation de partenaires lors d'événements, réunions, AG du GEM, commission partenariale
- Participation à des événements organisés en partenariat : Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

➤ **Par des actions auprès de la population générale :**

- Participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) pour une dizaine de GEM
- Participation à des forums des associations, marchés de Noël, portes ouvertes, fêtes des voisins, événements organisés par la commune...
- Articles de journaux, utilisation des panneaux d'affichage de la ville, blog...
- Organisation d'expositions au GEM, ciné débats, conférences...

### 4.3.2. Partenariats

#### *Cahier des charges GEM : les différents partenariats*

- Avec l'environnement institutionnel et économique : esprit d'ouverture vers la cité, intensité variable
- Avec la commune d'implantation : indispensable et recherche systématique de l'implication des élus locaux / possibilité d'un soutien financier direct ou indirect complémentaire / facilitateur de liens, information
- Avec la MDPH : hautement souhaitable / accès aux services pour les adhérents / sensibilisation de la MDPH aux personnes adhérentes au GEM
- Avec les acteurs de l'offre de soins et d'accompagnement : à formaliser autant que possible par des conventions pour faciliter l'accès aux soins / Connaissance des dispositions arrêtées par ces acteurs concernant la conduite à tenir en cas d'incident / Mise en place d'un carnet d'adresses ressources pour des soins de base pour faciliter l'accès au droit commun / Connaissance de l'offre de services existantes sur le territoire notamment SAVS SAMSAH
- Avec le milieu associatif : lutte contre la solitude et création de liens sociaux / liens avec d'autres GEM
- Avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle : information (organisme de logement social, CAF, pôle emploi, mission locale...)

#### ➤ Les partenariats existants

	Conventions	Conventions et partenariat informel	Partenariat informel	Aucun partenariat
Communes	4	10	10	1
MDPH / MDA	0		10	14
Acteurs de l'offre de soins et d'accompagnement	1	11	12	1
Acteurs du milieu associatif	3	19	2	0
Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle	1	6	7	7

Les partenariats des GEM sont nombreux et très diversifiés selon les opportunités, les projets, et les activités menées. Ils ne sont pas nécessairement formalisés par une convention et nombreux sont ceux qui se tissent dans l'informel.

Partenariats	Exemples de partenariats	Exemples de partenaires
Communes	Participation à la signature du plan local de santé Représentation des usagers dans la SISM Prêt de salles Subventions Participation au comité consultatif, Contrats urbains de cohésion sociale Accès aux formations « vie associative de la ville », ...	
MDPH / MDA	Information, communication	
Acteurs de l'offre de soins et d'accompagnement	Adhésions collectives à différentes associations ou structures Mise à disposition de véhicules Comité des partenaires Participation à la SISM Adhésion collective au GEM pour une découverte avec un petit groupe	UNAFAM, FNAPSY, AFTC, CHS, CATT, CMP, CSAPA Association « parrain » Associations soignants/soignés SAMSAH ; SAVS CMS, CCAS Commission qualité de vie
Acteurs du milieu associatif	Information, communication Participation à des évènements Mise en place de projets partagés	UNAFAM, associations caritatives (resto du cœur, culture du cœur, croix rouge ...) inter GEM, autres GEM, centre social, nombreuses associations sur les différents territoires selon les projets et les activités développées (réseau d'écoute, groupes de prévention...)
Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle	Information, communication Mise en place de projets partagés	Pôle emploi, ESAT, associations pour l'insertion professionnelle, Fédérations sportives, CCAS

Les nombreux types de partenaires témoignent de l'implantation des GEM dans la vie de la cité et des liens qu'ils créent avec les acteurs de proximité.

### ➤ **Articulation avec les professionnels de santé**

Les retours sont différents selon les GEM, le contexte de leur création, leur implantation territoriale et les types de liens existants entre les professionnels de santé et le GEM.

De nombreux adhérents ont connu le GEM par le secteur psychiatrique : CMP, médecins psychiatres, CHS, CATTP, hôpital de jour... Ils ont parfois été accompagnés par un professionnel lors de leur première visite au GEM. Certains GEM organisent également des temps de découverte du GEM en partenariat avec les CATTP ou hôpitaux de jour, SISM.

Certains GEM entretiennent des liens étroits avec les structures de santé et peuvent les solliciter si une situation urgente le nécessite.

Pour d'autres, les liens sont moins formels et les contacts moins systématiques.

Le GEM est majoritairement fréquenté par des personnes stabilisées qui peuvent s'inscrire à minima dans un collectif et dans des relations sociales avec d'autres adhérents.

Il exerce également une fonction complémentaire au suivi thérapeutique en se distinguant d'un lieu de soin. Les adhérents mettent en avant la fréquentation volontaire et l'absence de soignant.

Globalement, l'articulation avec les lieux de soins est souhaitée par les GEM notamment pour un soutien ou un passage de relais quand certaines situations le nécessitent (rechutes, arrêt du traitement, mises en danger...).

### ➤ **Difficultés de partenariat**

#### **Pour les GEM :**

- Le manque de temps pour gérer la recherche de partenariat et la nécessité d'un accompagnement direct ou indirect des adhérents par les animateurs
- La disponibilité de chacun (adhérents, professionnels)
- Le projet et l'envie des adhérents de s'ouvrir ou non vers l'extérieur (importance d'aller au rythme de chacun)
- Le fait que certains GEM sont très récents

#### **Pour les partenaires :**

- Le manque de disponibilité
- Encore, une certaine méconnaissance des GEM
- Une représentation du milieu extérieur (y compris les professionnels) sur la gestion du GEM par des personnes en situation de handicap qui peut apparaître comme complexe (association d'usagers, parrain)

- La méconnaissance du handicap (souffrance psychique ou personnes cérébrolésées) qui entraîne des difficultés dans les temps d'échanges
- Le manque d'ouverture, chacun veut rester dans sa spécialité

Les partenariats se construisent en proximité des GEM dans l'environnement local.

## 4.4.ROLE / FONCTION DU GEM

### 4.4.1. Spécificité du GEM

#### *Cahier des charges GEM : fonction du GEM*

- Structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie en société.
- Peuvent concerner tout type de handicap.
- Ne sont pas des structures médico-sociales
- Collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, passerelle permettant de retrouver une vie sociale
- Adultes que des troubles de santé mettent en situation de fragilité, entraide mutuelle entre personnes ayant vécu ou vivant une expérience de santé similaire



**« On a tous notre maladie, on se comprend »**

**« Permet de reprendre un rythme, de se réintégrer dans la société »**

**« Un respect qu'on n'a pas forcément à l'extérieur »**

**« Quand les gens ne voient pas le handicap, ils ont un regard sur nous, on n'est pas compris, les gens ne connaissent pas le handicap »**

**« On sait que les personnes qui sont au GEM vont nous comprendre plus facilement »**

**« C'est un vrai plaisir de venir retrouver les miens, le gem, c'est une petite famille »**

**« Les envies sont respectées »**

**« C'est un lieu convivial où on fait des activités, ce n'est pas un lieu de soins »**

La spécificité du GEM repose sur la notion de pair-aidance mise en avant tant par les adhérents, les animateurs que les parrains. La liberté de venir ou non est aussi un marqueur fort des GEM : on y vient parce qu'on le peut, parce qu'on le souhaite, parce qu'on y rencontre des pairs avec qui on échange, on partage des activités.

Plusieurs GEM évoquent l'effet « soignant » du GEM en prenant soin les uns des autres. La bienveillance qui y règne favorise le sentiment d'appartenance et de reconnaissance et permet aussi de mieux vivre à l'extérieur : « ils retrouvent et redonnent un sens à leur vie et une place de citoyen à part entière ».

La fréquentation du GEM contribue aussi à reprendre un rythme de vie sociale et conforte « l'impression d'exister ».

La pairémulation portée par les GEM contribue au mieux-être des adhérents. Certains font le lien entre les effets produits par le GEM et la diminution des hospitalisations et/ou la stabilisation de l'état psychique.

La rencontre entre pairs est mise en avant par les adhérents et favorise une compréhension mutuelle : prise en compte de la fragilité de chacun, tolérance et entraide.

La libre adhésion et donc la liberté de fréquentation différencient bien la fonction du GEM par rapport à un lieu de soins. Les adhérents évoquent également les représentations liées au handicap ou aux troubles psychiques qu'ils ressentent en dehors du GEM et qui peuvent freiner de nombreux adhérents à fréquenter d'autres lieux.

La question de la stigmatisation est présente dans leur discours, le GEM représente un lieu sécurisant et non jugeant.

La présence d'un animateur contribue au cadre contenant du GEM et soutient les adhérents dans leur participation au projet du GEM. Le fonctionnement associatif lui confère une dimension apprenante dans la prise de décisions collectives et démocratiques.

#### **4.4.2. Participation, co-construction, prise de responsabilités**

##### *Cahier des charges : les relations entre acteurs*

- Esprit loi 1901 : AG, CA, Bureau pour les décisions significatives et structurantes pour le GEM
- Décisions concernant la vie quotidienne prises collectivement par tous les adhérents
- Respect du contrat collectif et cohésion de groupe traduits dans la charte, le règlement intérieur, le contrat d'adhésion, le contrat visiteur
- Règlement intérieur élaboré en commun par les usagers adhérents précisant les modalités de :
  - o Fonctionnement et ouverture du GEM : local, horaires, activités proposées, temps et modalités d'intervention des bénévoles
  - o Participation de l'ensemble des membres
  - o Accueil des nouveaux participants
  - o Accueil et participation des bénévoles, des proches des membres lors des activités ou événements
  - o Mise en retrait et sortie du GEM

## Paroles d'adhérents

**« Etre responsable, c'est positif »      « C'est moi qui ai dit, je veux rester »**

**« Je viens presque tous les jours »**

**« Au début, je venais tous les jours »**

**« Maintenant, je viens sur des temps réguliers, mais pas tous les jours »**

**« J'ai eu des problèmes de santé »**

**« J'attendais des activités, mais j'avais du mal »**

**« Il faut partir des intérêts des personnes »**

**« Il y a des ateliers fixes et des projets au gré des personnes »**

**« Si cela est imposé, cela n'est pas un GEM. Pour certains ateliers, il y a une inscription »**

**« Le coût des activités peut être un frein »**

**« Les activités en autonomie, ça peut faire peur, ça peut freiner certains »**

**« Je participe aux CA et aux réunions de bureau »**

**« On m'a proposé d'être trésorier et j'ai accepté »**

**« Au début, j'étais seulement adhérente et je participais à des activités »**

**« Je ne suis ni au CA, ni au bureau, je ne le souhaite pas »**

**« On m'a proposé d'être au bureau mais c'était trop tôt »**

**« Il y a un trésorier-adjoint et c'est moins lourd »**

**« Il faut doser son investissement »**

**« Il faut gérer les responsabilités, ça peut faire trop, il faut bien doser »**

**« C'est important d'apporter sa pierre à l'édifice »**

**« Nous sommes capables de prendre une décision, de prendre nos responsabilités, avant on ne pouvait pas »**

**Partager les responsabilités, ça représente quelque chose, ça ne met pas de pression supplémentaire »**

**« On devient autonome, on se responsabilise »**

**« Ca oblige à faire des choses, ça nous permet d'avoir une place, d'être utile dans ce que je fais »**

**« Une association qui a des responsabilités, ça reconforte, ça met en valeur »**

**« Ca me donne une raison de me lever le matin, c'est comme un travail »**

**« L'autogestion, ça peut être lourd à gérer, si on n'est pas dans de bonnes dispositions »**

**« Quand on est en auto-gestion, je me sens plus responsable, je deviens plus sérieux, je m'inquiète un peu plus, j'appréhende »**

**« Ca peut aussi mal se passer, certains veulent prendre le pouvoir, d'autres en souffrent »**

**« Chacun donne ses idées »**

**« Au début, ce n'est pas évident de prendre une décision, on fait un tour de table pour que chacun s'exprime »**

**« C'est une méthode de décision par consensus »**

**« La création de l'association est une étape importante, enrichissante, valorisante, permet de retrouver une confiance, un équilibre »**

**« On est acteur, partie prenante, on n'est pas mis à l'écart, c'est extraordinaire »**

**« On est employeur, on est patron, c'est une charge importante »**

**« Le but d'un GEM, c'est devenir autonome, mais comment devenir autonome avec toute les tâches administratives, on a besoin d'être aidé pour certaines choses ».**

**« On va mieux mais on doit aussi se protéger »**

**« Sanction exclusion, nous même on a une pathologie, on est exclu, on ne veut pas exclure, c'est plus difficile pour nous »**

**« Quand il y a des conflits, il faut être capable de prendre des décisions en CA, savoir dire non c'est aussi difficile. Nous sommes tous des personnes qui avons les mêmes problématiques, donc pas facile, si ça arrive, on peut demander à un tiers »**

**« Depuis qu'on a monté l'association, on a beaucoup évolué, on a de l'autonomie et grâce aux animatrices on avance »**

**« On a notre part dans la gestion du GEM, nous qui prenons les décisions, on a notre mot à dire, nous ensemble »**

**« J'avais besoin de me rendre utile »**

**« Il faut doser, c'est ce qui est difficile »**

**« Le GEM, c'est complémentaire, ça responsabilise, ça socialise »**

**Les adhérents sont invités à participer à la co-construction du projet GEM. Ils peuvent y prendre part à différents niveaux :**

- Implication des adhérents au fonctionnement et à l'organisation du GEM par la constitution d'une association : participation des adhérents à l'assemblée générale, mise en place d'un conseil d'administration et d'un bureau.
- Participation aux différentes réunions de CA et de bureau
- Gestion associative spécifique selon les GEM, suivi de tout ou partie du budget du GEM selon le mode de gouvernance du GEM et le rôle du parrain
- Organisation de réunions associatives ou commissions ; thématiques de travail, mise en place d'outils
- Autogestion de certaines activités, adhérents référents d'activités
- Représentation du GEM dans des instances extérieures
- Permanences d'ouverture du GEM sans animateur (modalités spécifiques selon les GEM mais souvent présence d'un membre au moins du CA)
- Réunion entre adhérents pour la planification et l'organisation des activités ou des projets
- Accompagnement des adhérents dans les prises de décision, gestion du GEM
- Processus d'accueil des nouveaux adhérents
- Recherche de collégialité dans la prise de décision
- Elaboration des règles de vie du GEM
- Contribution à l'organisation des activités : prise de contacts, achats, déplacements...
- Participation à la vie collective du GEM selon les souhaits et le rythme de la personne

La prise de responsabilités peut ainsi s'effectuer à différents niveaux selon les souhaits, le rythme et les possibilités de chacun. En prenant des responsabilités au sein du GEM, les adhérents se sentent reconnus et valorisés dans leur fonction. La responsabilisation renforce également le sentiment d'utilité, la prise de confiance en soi, la capacité à prendre des initiatives.

Un point de vigilance est à apporter : la prise de responsabilités peut aussi être source de difficultés ou d'angoisse ou représenter une charge émotionnelle importante pour certaines personnes : « *on leur en demande beaucoup* ».

La prise de responsabilités n'est pas une finalité, il paraît important de trouver l'équilibre entre l'incitation à la prise d'initiatives et le respect des souhaits de la personne, ses fragilités et l'aspect fluctuant des troubles psychiques.

Les GEM soutiennent l'implication et la prise de responsabilités des adhérents tout en restant vigilants sur le sens de la participation et le respect des souhaits et possibilités d'engagement de chacun. Il s'agit bien de promouvoir un projet participatif tenant compte des fragilités de chacun ; la participation est un moyen et non une finalité pour contribuer au mieux être.

Le GEM a un effet différent selon les attentes et besoins de chacun. Tous ne viennent pas pour prendre des responsabilités au sein de l’association. Beaucoup viennent pour d’abord rencontrer d’autres personnes afin de rompre leur isolement.

Le GEM n’est pas un lieu de « consommation » d’activités. Les activités sont supports aux rencontres et à l’échange entre pairs. Les activités sont très diversifiées dans les GEM : Sorties, activités manuelles, artistiques, cuisine, bricolage, ateliers écriture, chant, repas à thème, vacances entre adhérents, participation à des projets avec des partenaires, présentation du GEM dans différentes manifestations extérieures...

Si les GEM mettent au premier plan l’implication des adhérents dans les activités, ils sont respectueux du souhait et du niveau d’engagement de chacun aux différentes étapes : proposition, choix, planification, organisation, animation des activités.

#### 4.4.3. Soutien des adhérents

##### ➤ Rôle des animateurs

#### Paroles d’adhérents

**« Ecoute, conseil »**

**« Soutien dans un cadre qui n’est pas médical**

**« Respect du handicap de chacun »**

**« On a des animatrices en or »**

**« Elles savent nous guider pour savoir être »**

**« Ils savent nous aider »**

**« Aide à redevenir autonome, à reconstruire des projets, à recentrer les choses en cas de débordements »**

**« Elles ont un rôle remarquable »**

**« Elles sont garantes de la sécurité, elles ont un rôle essentiel »**

**« Elles ne parlent pas en notre nom »**

**Le niveau d'implication des animateurs diffère selon les adhérents :**

- Impulser, aider, soutenir les différents projets des adhérents
- Garantir le respect des règles de vie, sécuriser le groupe et aider à apaiser les conflits
- Favoriser la convivialité et le lien
- Aider à gérer les activités entre adhérents
- Veiller au respect de la philosophie du GEM
- Aider à être autonome, à prendre des initiatives
- Faire vivre la dynamique de groupe, aider à la préparation des activités : l'accompagnement des animateurs est nécessaire et permet « de nous rendre notre autonomie »
- Soutenir les personnes en période de grande fragilité

Le rôle le plus important de l'animateur est le bien-être des adhérents en veillant au bon fonctionnement du GEM.

Les animateurs – coordinateurs accompagnent et soutiennent les membres du conseil d'administration dans l'exercice de leur mandat : préparation et animation des réunions, compte-rendu... Ils créent les conditions d'un cadre favorable aux échanges, aux débats, aux prises de décision collectives.

Les animateurs ont un rôle pivot dans le fonctionnement et l'organisation du GEM.

Ils occupent une posture singulière qui tient compte de la fragilité des personnes et qui peut parfois être frontière d'autres fonctions de soins ou d'accompagnement personnalisé.

Une vigilance particulière est nécessaire pour désamorcer ou gérer des situations de conflits.

➤ **Rôle du parrain**

**Paroles d'adhérents**

***« Il décide des sanctions s'il y a des difficultés de comportement, pour trouver une solution qui convienne à tous »***

***«Rôle de protection, en cas de difficultés, soutien »***

***« Nous aider dans nos réflexions, nous donner des idées »***

***«Sécurité financière et juridique »***

***« On peut faire appel au parrain en cas de besoin ou pour gérer une situation difficile »***

Le rôle de parrainage se décline de la façon suivante :

- Ecoute et soutien du collectif et notamment auprès des administrateurs
- Lors de prise de décision importante : apporte ses conseils et compétences en cas de besoin
- Un regard extérieur avec une expérience du public accueilli
- Soutien dans la communication auprès de la cité, des institutions
- Suivi de l'association tout en laissant au GEM son autonomie
- Il apporte un autre regard, des idées, des réflexions sur des projets du GEM

#### 4.5. EFFETS PRODUITS PAR LE GEM SUR LE PARCOURS DE VIE DES ADHERENTS

##### 4.5.1. Lutte contre l'isolement et création de liens sociaux

###### Paroles d'adhérents

**« Voir du monde, ne pas être seul »**

**« Cela fait sortir de l'isolement, déjà on se sent différent des autres dans le travail »**

**« Le GEM, c'est quelque chose d'important »**

**« On est tellement bien là »**

**« Le GEM m'a apporté beaucoup de choses »**

**« S'il n'y avait pas le GEM, ce serait la cata, je serais resté chez moi »**

**« Le GEM m'a remis en confiance, mais elle est limitée aux animatrices et certains adhérents »**

**« Pour me faire des amis »**

**« Ma vie sociale est au GEM »**

**« Des affinités se créent »**

**« J'ai des amis au GEM »**

**« Une personne part en vacances, on reçoit une carte »**

**« J'ai des amis depuis 2/3 ans »**

**« Je retrouve des copains du GEM à l'extérieur »**

**« Le GEM, c'est notre famille : je connaissais les gens avant, c'est vraiment devenu des amis »**

**« Je vois des gens en dehors du GEM »**

**« Cela ne me permet pas encore d'aller vers d'autres groupes »**

**« Des manques : faire des formations au GEM, car à l'extérieur, c'est trop dur »**

**« C'est un tremplin pour reprendre confiance en soi à l'extérieur une fois qu'on se sent mieux, on se sent prêt »**

**« Le GEM, c'est complémentaire, je viens pour rencontrer du monde »**

**« Cela permet aux gens qui n'ont pas d'activités, d'avoir des activités, des amis »**

**« Ne pas être seul, isolé, on s'entend parce qu'on est tous malade, c'est une famille »**

**« C'est important de parler entre nous, on ne nous comprend pas »**

**Le GEM, c'est un anti stress »**

**« Pour faire des activités »**

**« Des petits groupes peuvent se créer »**

**« C'est comme une famille, c'est soudé »**

**« Il y a des projets de séjours vacances pour ceux qui le veulent »**

**« D'ici quelques années, si je ne peux plus venir au GEM ça me manquera »**

**« J'adore le GEM, je ne m'ennuie pas, dès que le GEM est fermé c'est long »**

**« Casser la solitude, rencontrer des gens, faire des choses que je ne connais pas pour essayer »**

**« Il m'a fallu toutes les étapes (hôpital de jour, GEM) »**

**« Les usagers ont la parole et la réalité correspond bien à ce qu'est un GEM »**

**« Il fallait m'habituer à d'autres handicaps. C'est un enrichissement, mais aussi un défi »**

**« Au niveau de la santé, j'ai appris à gérer »**

**« Le GEM permet de reprendre un rythme »**

**« C'est notre deuxième maison »**

**« On se comprend, on peut parler de la maladie »**

**« Cela m'a ouvert de rencontrer des gens dans ma situation, de mieux accepter le handicap, de rencontrer des personnes que je n'aurais pas côtoyées »**

**« Les groupes, cela dépend des gens, mais si on vient au GEM, c'est pour s'entendre »**

**« Parfois, on ne se sent pas bien, on vient quand même, car il ne faut pas rester chez soi à ruminer »**

**Je n'aime pas la solitude, la solitude ça pèse lourd, le GEM c'est un bon remède contre la solitude »**

**« On oublie les soucis »      « On ne pense pas aux problèmes »**

**« Ce n'est pas un lieu de soin mais un lieu où on prend soin les uns des autres »**

**« On se sent accueilli par les membres du bureau et l'animatrice »**

**« Il faut savoir rester à sa place, ne pas montrer sa mauvaise humeur, quand ça ne va pas, je ferais mieux de rester chez moi mais venir au GEM me fait du bien. »**

**« Quand une personne arrête son traitement, on essaie d'avoir les mots, on lui conseille de se rapprocher du soin. Quand une personne ne vient pas momentanément, on fait marcher le bouche à oreille »**

**« Quand il y a des rechutes, il y a un entretien avec l'animatrice et nous on essaye de les diriger vers le soin »**

**« Même si ça va mieux, je ne pourrai pas ne pas revenir, c'est une nécessité »**

**« Ca me permet de me faire des amis »**

**« J'ai un peu plus confiance en moi »**

Les effets produits par la fréquentation du GEM les plus fréquemment cités par les adhérents sont les suivants :

- **La lutte contre l'isolement : 21 Gem**
- **Une prise d'initiative et de responsabilité : 14 Gem**
- **Une plus grande confiance en soi liée à la rencontre entre pairs : 13 Gem**
- Un élargissement des relations sociales : 7 Gem
- Une adhésion à un projet collectif : 5 Gem
- Une plus grande participation à la vie sociale : 2 Gem
- Une facilitation du parcours de soins : 1 Gem

9 GEM ont cité simultanément :

- La lutte contre l'isolement
- Une prise d'initiative et de responsabilité
- Une plus grande confiance en soi liée à la rencontre entre pairs

Les GEM confirment le rapport entre fréquentation du GEM et renforcement des liens sociaux, l'effet le plus fréquemment cité étant la lutte contre l'isolement.

Le GEM est vecteur de rencontres qui peuvent se prolonger en dehors du GEM et créer ainsi des amitiés.

Le rôle ressource du GEM est confirmé tant par les adhérents que par leurs proches<sup>4</sup> qui valorisent son utilité sociale : espace de rencontre, implication dans la vie du GEM, participation à des activités.

---

<sup>4</sup> 5 proches d'adhérents rencontrés dans le cadre de la démarche : à prendre avec précaution

La convivialité, le bien-être, le plaisir de venir au GEM pour rencontrer du monde reviennent de façon récurrente dans le discours des adhérents.

Les adhérents indiquent le rôle important du GEM dans leur vie, ils y retrouvent une « place », ont le sentiment d'être compris et surtout pas jugés par le regard extérieur.

#### 4.5.2. Changements perçus

Paroles d'adhérents	
<b>« Ma vie aurait été autrement »</b>	<b>« Comment je ferais sans le GEM »</b>
<b>« Ne pas chuter, ne pas tomber »</b>	<b>« Le GEM, cela m'a aidé »</b>
<b>« Cela m'a changé la vie »</b>	<b>« Le mot schizophrène fait peur aux gens »</b>
<b>« Je n'ai jamais eu beaucoup d'amis mais, il y a des gens au GEM dont je suis proche »</b>	
<b>« C'est une ressource, ça fait du bien »</b>	<b>« Un lieu extraordinaire »</b>
<b>« C'est un bien être, beaucoup de choses qui s'effacent dans ma tête »</b>	
<b>« Le GEM, cela répond à mes besoins »</b>	<b>« Je suis beaucoup mieux qu'avant »</b>
<b>« Je me suis vite senti bien » « j'ai acquis une stabilité, je suis plus forte qu'avant »</b>	
<b>« On vient de notre plein gré, on est acteurs »</b>	
<b>« Dans le bureau, cela m'a responsabilisé et redonné confiance »</b>	
<b>« Les activités et ateliers permettent la relation, il faut faire ensemble et là on s'apprécie, après on peut discuter »</b>	
<b>« Le GEM a été bénéfique car la solitude est trop lourde »</b>	
<b>« Maintenant qu'on y a goûté, on ne peut plus s'en passer »</b>	
<b>« Ma famille trouve que j'ai changé »</b>	
<b>« Des fois, on ne peut pas avoir le soutien de la famille, c'est comme une deuxième famille »</b>	
<b>« Cela me sauve de ma maladie, ce serait en quelque sorte ma famille »</b>	
<b>« Cela a créé une dynamique, une émulation, c'est tout ensemble, ça reflète le gem, c'est venu du cœur de chacun »</b>	
<b>« S'il n'y avait pas le GEM, le risque d'isolement et de la ré hospitalisation est grand »</b>	
<b>« Même si ce n'est pas un lieu de soin, cela fait soin »</b>	
<b>« Une obligation qui m'a permis d'avancer personnellement, le handicap des autres a soigné le mien, la faille des autres a soigné la mienne, d'aider les autres, ça nous aide, vive le GEM ! »</b>	

**« On y trouve une écoute, un rôle thérapeutique »**

**« La fréquentation du GEM m'a évité les hospitalisations »**

**« Il y a moins d'hospitalisations depuis que nous sommes ouverts le samedi, le GEM est fréquenté par des personnes hospitalisées qui sortent le WE »**

**« J'espère que ça vivra le plus longtemps possible »**

**« Je n'ai pas été hospitalisé depuis que je viens au GEM, je m'investis, j'ai un but quand je me lève le matin, je me sens utile, comment je pourrais vivre sans le GEM »**

**« Cela m'a remis dans le droit chemin, quand je ne viens pas, ça me manque beaucoup, j'ai fait beaucoup de progrès, mon psy a baissé le traitement »**

**« Cela permet de lâcher la main de l'hôpital »**

**« Prendre des responsabilités »**

**« Redémarrer et un apprentissage tous les jours »**

**« Le GEM ça m'a apporté quelque chose, le pied à l'étrier, m'a aidé à me remettre au travail »**

**« Augmenter mes chances de voir les choses avancer »**

**« Je me sens valorisée, ça m'a redonné de l'honneur »**

**« Le GEM, une vie sociale comme au travail »**

**« Je suis reconnue, j'existe, j'ai mon insertion sociale »**

**« L'association des usagers met les personnes en valeur »**

**« Un très fort soutien pour refaire des relations et prendre confiance dans le monde extérieur »**

**« Je fais autre chose à côté grâce au GEM qui m'a permis de prendre confiance en moi et d'oser faire des choses »**

**« Ça permet d'exister vraiment au sein de la société »**

**« C'est une richesse de découvrir d'autres personnes, une ouverture à d'autres types de handicap »**

**« Je suis référent à la mairie pour l'accessibilité et adhérent dans une autre association »**

**« Un lieu qui me fait un bien fou, j'ai des amis, je me sens mieux avec les gens du gem qu'à l'extérieur, on rit beaucoup »**

**« Pour certaines personnes, repartir vers l'extérieur, c'est difficile, ce n'est pas un tremplin »**

**« Pour l'instant, je ne suis pas capable d'aller seule dans une activité à l'extérieur »**

**« Il faut que je trouve un équilibre dans ma présence au GEM pour moi et pour mon entourage »**

**« Depuis qu'il y a le GEM, c'est notre maison à nous, notre deuxième maison »**

**« Le GEM m'a apporté plus que je ne l'aurais cru »**

**« Le GEM a changé notre vie »**

**« Avant de venir, j'étais seule, ça m'a aidé à m'ouvrir au monde »**

**« C'est une aventure fabuleuse »**

**« C'est un épanouissement intellectuel de pouvoir s'investir et faire part de ses compétences »**

**« Heureusement qu'il y a le GEM dans ma vie, je me sens beaucoup mieux, j'arrive mieux à gérer mon temps »**

**« Je revis »**

Le GEM est identifié comme un lieu de socialisation où on peut faire connaissance avec d'autres et partager des sorties, des activités ; on y vient par choix.

Le GEM est créateur de liens qui peuvent se prolonger à l'extérieur du GEM et générer des affinités et des amitiés. Les retours sur des temps de vacances partagées témoignent de ces liens qui se tissent entre adhérents.

Le GEM a aussi un effet dynamisant, est une bonne raison de sortir de chez soi et donc de la solitude ou de l'exclusion pour certains.

Fréquenter le GEM, c'est aussi (re)prendre un rythme de vie concernant les horaires, les repères de la vie sociale, se (ré)investir dans une vie de groupe, s'organiser dans son emploi du temps, gérer ses priorités, son budget par rapport aux activités proposées.

Les adhérents parlent du plaisir à venir au GEM, des moments de joie, de rire, de partage et aussi de moments plus difficiles dans les relations interpersonnelles.

En terme de communication, il contribue à la reprise de confiance en soi, à prendre la parole et être écouté par les autres. Il génère dans certains cas des amitiés, des liens qui perdurent en dehors du GEM.

## 4.6. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Si les GEM témoignent des effets positifs produits par la fréquentation du GEM, ils relèvent néanmoins un certain nombre de difficultés qui peuvent se poser à des degrés divers ou dans des temporalités différentes.

### 4.6.1. Difficultés dans la vie collective au sein du GEM

#### Paroles d'adhérents

**« Quand l'animatrice n'est pas là sur certains temps d'ouverture, il faut savoir gérer »**

**« Quelquefois il y a des conflits, on a tendance à vouloir s'affirmer »**

**« Quand cela ne fonctionne pas bien, cela se ressent au GEM »**

**« Il faut accepter la différence »**

**« Je n'apprécie pas tout le monde mais je respecte tout le monde »**

**« Les situations de conflits, c'est difficile à gérer, on ne sait pas trop comment réagir »**

**« La cohabitation avec les personnes présentant des troubles du comportement n'est pas facile »**

**« Entre adhérents, on ne se comprend pas toujours, on ne peut pas changer les personnes »**

**« Il faut faire des compromis, on ne peut pas contenter tout le monde »**

**« Ce n'est pas facile de gérer la vie de groupe »**

**« C'est plus compliqué quand on est nombreux »**

Les difficultés sont identifiées à différents niveaux :

- Des difficultés relationnelles, de gestion de conflits, de situations d'agressivité, de violence et leurs répercussions sur la dynamique de groupe
- La gestion des problématiques d'addictions, état de santé des adhérents
- Les incompréhensions et tensions liées aux différences et à la manifestation des troubles psychiques
- Le respect des règles de vie collective
- L'accueil de personnes non stabilisées en grande souffrance

#### 4.6.2. Difficultés dans la mobilisation des adhérents

##### Paroles d'adhérents

**« J'aimerais qu'ils s'impliquent, quand on est à plusieurs, c'est une force, on se sent plus fort »**

**« Nous membres du CA, on a un but, que les adhérents se sentent mieux et que ça donne envie aux autres. Il ne faut pas les forcer, il faut laisser le temps »**

**« Les gens n'ont pas tous envie de participer, il faut les comprendre »**

**« Il faut que le GEM continue, il faut savoir ce que c'est la souffrance psychique qui n'est pas visible, il ne faut pas forcer les personnes »**

Les retours évoquent :

- Un décalage entre l'envie de faire des choses et se mobiliser pour y parvenir, difficultés face aux rechutes de certains, aspect fluctuant des troubles psychiques, appréhension des situations de chacun pour éviter les incompréhensions entre manque d'implication, d'initiative et fragilité de la personne
- Des difficultés à motiver et fédérer sur des projets à long terme
- Des pathologies qui peuvent être un frein à l'insertion sociale et professionnelle
- Des risques de tomber dans l'injonction à la participation et à l'implication

#### 4.6.3. Difficultés dans le fonctionnement du GEM

Certaines difficultés sont repérées :

- L'ouverture du GEM en autonomie qui peut être source de difficultés, de responsabilités parfois lourdes à porter en particulier dans la gestion de situations problèmes, ou ennui et manque de dynamisme qui s'installent
- La nécessité d'assurer la continuité dans le projet associatif quand des adhérents quittent le GEM ou se désinvestissent ou quand leur état ne leur permet pas de s'impliquer de façon régulière
- Des difficultés d'adhésion au fonctionnement du GEM, responsabilités qui reposent souvent sur quelques uns qui peuvent se décourager du fait des différences d'implication ou des priorités qui diffèrent selon les adhérents
- La mobilité ou les moyens d'accès au GEM qui peuvent être une contrainte pour les adhérents (notamment en milieu rural)
- La gestion des demandes de nouvelles adhésions et l'augmentation de la fréquentation : questionnement sur la capacité d'accueil du GEM, la qualité de l'accueil, le respect du projet GEM, taille critique pour maintenir le lien entre les adhérents ?
- Les demandes liées à des difficultés sociales, financières, médicales et le passage de relais parfois difficile

- Trouver le juste rôle en tant qu'animateur : quelles limites dans l'accompagnement ?
- Le GEM n'est pas adapté pour tout le monde : il suppose une libre adhésion, un état suffisamment stabilisé et être en capacité d'aller vers le GEM

#### 4.6.4. Difficultés dans la gestion des moyens financiers du GEM

##### Paroles d'adhérents

**« Concernant les aspects financiers : augmenter les coûts des activités serait un frein pour certains adhérents qui sont anxieux par rapport à l'argent, ils n'ont que l'AAH, ils sont pauvres »**

**« L'argent, c'est un problème »**

**« On ne peut pas supporter notre budget, les charges sont trop importantes, il y a des difficultés à trouver des co-financements »**

**« Les charges augmentent : salaires, loyers, activités ; comment faire face, comment se projeter dans cinq ans pour que les futurs adhérents soient dans de bonnes conditions »**

**« C'est difficile de trouver des financements »**

**« Des adhérents ne participent pas à certaines activités en raison de leur coût »**

Les difficultés ont été nommées à différents niveaux :

- Des difficultés financières : baisse ou absence de co-financements à la subvention de fonctionnement, augmentation des charges (loyers, salaires, activités...), difficultés dans la recherche de financements, enveloppe restreinte et fermée, peu de souplesse dans la gestion pluriannuelle des financements
- Une fragilité financière liée à l'incertitude d'un financement pérenne générateur d'inquiétude pour les salariés et les adhérents du GEM
- Une insuffisance de temps d'animateurs (fonction pivot dans le projet du GEM, la vie de groupe et le lien avec les partenaires), période de fermeture en l'absence des animateurs
- Une étendue du territoire et des moyens insuffisants pour le couvrir (délocalisation de locaux, frais de transports...)
- Un coût dissuasif de certaines activités pour les adhérents du fait de leur budget mais aussi du budget limité pour le GEM
- Un manque de moyens matériels (transport adapté pour les activités)
- Certains locaux ne sont pas accessibles ou insuffisamment adaptés pour l'accueil des adhérents
- Des difficultés à assumer le cahier des charges en matière de locaux (respect des normes ERP, coût du loyer...)
- Des questions relatives aux assurances : journée inter gem, transport d'adhérents par un autre adhérent...

#### 4.6.5. Difficultés dans l'ouverture du GEM sur son environnement

##### Paroles d'adhérents

**« Je viendrais bien tous les jours si c'était à côté »**

**« Il y en a qui ont peur de nous, d'autres qui ne vont pas bien mais qui n'osent pas faire le premier pas »**

**« Le médecin ne connaissait pas le GEM »**

**« Il ne faut pas que ça ferme »**

**« Le projet est de s'ouvrir encore plus aux partenaires »**

**« La psychiatrie, au début, ils venaient, maintenant ils ne viennent plus, dommage ce serait un besoin, on voudrait que les partenaires viennent, c'est une évidence, beaucoup d'adhérents sont suivis en psychiatrie, il n'y a pas de honte, je suis suivi en psychiatrie »**

**« Malgré les explications, les informations, je vois bien que c'est difficile avec les autres à l'extérieur, les visages se ferment »**

**« Les gens qui ne sont pas concernés ne connaissent pas le handicap invisible, ne comprennent pas nos difficultés »**

L'ouverture du GEM sur son environnement rencontre certaines difficultés :

- Des difficultés à faire évoluer le regard sur la souffrance psychique ou le handicap invisible et la solitude qui en découle
- Le manque de (re)connaissance du GEM par les acteurs locaux ou manque de liens vers des structures plus adaptées selon l'état de santé de la personne
- Le temps nécessaire pour nouer des partenariats impliquant les adhérents au regard des moyens disponibles au GEM (insuffisance de temps de salariés)
- L'engagement des adhérents dans l'association déjà très mobilisateur qui pourrait les freiner à investir d'autres champs à l'extérieur
- L'adressage par défaut de certaines personnes vers le GEM comme un lieu de soins ou d'accompagnement personnalisé
- La stigmatisation du lieu qui peut être dissuasive pour des adhérents potentiels
- Le manque de compréhension ou de reconnaissance du handicap, de la souffrance à l'extérieur du GEM

## 5. SOUHAITS ET PISTES D'AMELIORATION IDENTIFIES PAR LES GEM

### 5.1. UTILITE SOCIALE DU GEM

#### 5.1.1. Principe de pair émulation

- Se mobiliser pour que le GEM subsiste le plus longtemps possible sinon des personnes seraient en grande difficulté
- Pouvoir accueillir davantage d'usagers et les recevoir dans de meilleures conditions
- Renforcer la prise de conscience des adhérents de leurs capacités afin qu'ils puissent se valoriser et se sentir plus à l'aise avec d'autres.

#### 5.1.2. Valorisation des rôles sociaux

- Impliquer l'ensemble des adhérents dans les activités en fonction des souhaits et des possibilités de chacun.
- Réussir à mobiliser davantage les adhérents
- Mieux définir le rôle des acteurs de l'association
- Envisager la formation des administrateurs
- Continuer à soutenir la représentation des usagers au sein de différentes instances (SISM, commission « qualité de vie », commission municipale accessibilité, associations soignants/soignés ...)

#### 5.1.3. Prise en compte de la fragilité des adhérents

- Maintenir la vigilance entre incitation à la responsabilisation et fragilité des adhérents
- Proposer des temps d'échanges de pratiques pour les administrateurs

## 5.2. OUVERTURE DU GEM SUR LE TERRITOIRE

### 5.2.1. Accessibilité

- Réfléchir aux moyens à mobiliser pour favoriser l'accès au GEM en zone rurale (antennes, mise à disposition de locaux, transports adaptés...)
- Adapter les locaux à l'accueil des personnes à mobilité réduite
- Avoir un soutien plus important des partenaires institutionnels dans la recherche de locaux

## 5.3. PARTENARIATS

- Soutenir une encore plus grande prise d'initiative des membres du GEM, poursuivre les actions d'information pour faire connaître le fonctionnement des GEM et ce qu'ils apportent aux adhérents
- Aider certains adhérents à franchir le pas pour s'inscrire dans des associations extérieures
- Participer à des événements organisés par des associations de proximité (forums des associations, SISM, projets locaux...)
- Mener davantage d'actions sur le territoire pour mieux se faire (re)connaître
- Améliorer le partenariat et envisager la mutualisation des activités
- Se faire connaître via la radio, la télé locale
- Mettre en place des temps de rencontres pour permettre une co-construction du partenariat, notamment avec les professionnels de santé (psychique et somatique)
- Poursuivre les actions qui contribuent à faire évoluer les représentations sur le handicap dans une logique de déstigmatisation.
- Officialiser des partenariats existants par des conventions.

## 5.4. FONCTIONNEMENT DU GEM

### 5.4.1. Rôle, statut et soutien des animateurs

- Clarifier le rôle des animateurs/coordonateurs car la fonction est multiple (animation, coordination, gestion,...)
- Sécuriser le statut des salariés

- Soutenir les salariés dans l'exercice de leur fonction : systématiser la mise en place de temps d'analyse de pratique et de formation

#### **5.4.2. Outils de lisibilité de l'activité**

- Elaborer une trame de rapport d'activités harmonisée
- Clarifier les indicateurs : usagers, adhérents, fréquentation, ouverture...

#### **5.4.3. Fonction du parrain**

- Conserver la spécificité du rôle de parrain

#### **5.4.4. Pérennisation des moyens financiers**

- Augmenter la subvention de 75000€ afin de :
  - ✓ Pouvoir augmenter le temps des animateurs en fonction du nombre d'adhérents
  - ✓ Stabiliser les contrats de certains animateurs
  - ✓ Assumer le coût et les charges de loyers
  - ✓ Mettre les locaux en conformité avec les normes ERP
  - ✓ Rendre accessibles certaines activités payantes pour les adhérents les plus modestes
  - ✓ Pouvoir faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités plus spécifiques (poterie, théâtre, danse, musique, ...)
  - ✓ Pouvoir disposer de véhicules pour élargir l'accès à des activités à l'extérieur

#### **5.4.5. Effet de seuil du GEM**

- Etre vigilant pour que le GEM reste à taille humaine
- Réfléchir à la création d'un autre GEM quand le nombre d'adhérents est trop important

#### **5.4.6. Rencontres inter GEM : animateurs, parrains, adhérents**

- Continuer les rencontres inter GEM pour échanger sur les fonctionnements, les pratiques et les bonnes idées à prendre
- Créer un site internet collaboratif pour que les GEM puissent partager des informations utiles sur leurs activités, leurs ressources, leurs difficultés, leurs astuces...

# ANNEXE